

SCHEMA COMMUNAUTAIRE DE LECTURE PUBLIQUE EN FLANDRE LYS

L'étude rendue par le cabinet Émergences Sud, en mars 2021, dans l'objectif de mettre en place un Contrat Territoire Lecture en Flandre Lys, a clairement établi que le développement de la lecture publique ne pourra être totalement efficient qu'aux conditions suivantes :

- une véritable structuration du réseau (fonctionnement, gouvernance)
- une requalification des équipements (constructions, rénovations)
- une vision communautaire partagée du réseau (élus, personnels)

C'est ainsi que chaque projet communal doit s'intégrer dans un cadre communautaire de développement de la lecture publique, axé sur la *complémentarité* des offres et des services, des structures, voire des publics. Chaque projet étant de fait et selon les recommandations de la DRAC, interdépendant des autres.

La proposition de schéma communautaire de Lecture Publique, ci-dessous, s'appuie donc sur les conclusions de l'étude du cabinet Émergences Sud, complétées par l'analyse de la coordination de L'Esperluette, ainsi que sur les préconisations des partenaires institutionnels (DRAC, Départements).

I. ÉTAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC

A. La Communauté de Communes Flandres Lys

1) environnement géographique

a) Le territoire

Créée en décembre 1992, La CCFL est composée de 8 communes situées de part et d'autre des deux départements du Nord (Estaires, Haverskerque, La Gorgue, Merville) et du Pas-de Calais (Fleurbaix, Laventie, Lestrem, Sailly sur la Lys). C'est ensemble multipolaire réparti sur 13 000 hectares, qui ne comprend pas de véritable bourg-centre du fait d'une certaine continuité urbaine.

L'intercommunalité, située dans l'arrondissement de Dunkerque, est proche de plusieurs pôles urbains d'importance : Armentières (25 000 habitants), Hazebrouck (21 500 habitants), Béthune (26 000 habitants) et Lille (229 000 habitants pour la ville, mais près de 2 millions pour la Métropole lilloise). Cependant, le territoire fait « intégralement partie du bassin de vie de Béthune » (cabinet Émergences Sud), ce qui signifie que pour les services de catégorie supérieure, la population aura tendance à se tourner vers la ville-centre de ce bassin de vie.

b) La population

La CCFL compte 40 211 habitants en 2019 (population DGF), répartis ainsi :

Communes	Nombre d'habitants	Taux de croissance de la population : 1999 - 2016
Estaires	6 567	+ 13.4
Fleurbaix	2 742	+ 11.7
Haverskerque	1 475	+ 1.2
La Gorgue	5 740	+ 9.8
Laventie	5 075	+ 13.4
Lestrem	4 569	+ 17.1
Merville	9 956	+ 10.3
Sailly-sur-la-Lys	4 087	- 2.0

En 2017 (Source INSEE), la CCFL compte une densité de population de 311 hab/km², contre 189 hab/km² en Région et 117 hab/km² en France métropolitaine.

À l'exception de Sailly-sur-la-Lys, toutes les communes de Flandre Lys ont connu un gain très net de leur population, depuis 1999, reflétant ainsi l'attractivité du territoire.

c) Caractéristiques socio-démographiques

- population par tranches d'âge où globalement on note sur le territoire :

> une sur-représentation des enfants et des adolescents (6-17 ans) à savoir 18 % de la population contre 15 % à l'échelle nationale et à l'inverse une sous-représentation des plus de 65 ans (17 % contre 19 % au national).

> des publics de la petite enfance (0-4 ans) qui sont plus fortement représentés à Merville, Estaires et Laventie (8 % de leurs populations), une représentation un peu moins marquée à La Gorgue et Lestrem (6-7 %) et nettement moins forte à Haverskerque, Sailly-sur-la-Lys et Fleurbaix (4-5 %).

> un relatif équilibre sur l'ensemble du territoire pour les 5-14 ans.

> une plus forte représentation des adolescents et des jeunes (15-24 ans) à Merville et La Gorgue (13-14 % de la population, contre 10 % en moyenne dans les autres communes et 7 % à Haverskerque).

> une proportion plus forte des seniors (+ de 75 ans) à Laventie et Haverskerque (9 %)

- catégories socioprofessionnelles :

> peu de cadres, de professions intermédiaires ou intellectuelles supérieures (6 % contre 9 % à l'échelle nationale)

> une forte proportion d'ouvriers (17 % contre 12 % à l'échelle nationale)

> mais une faible proportion de personnes sans activité professionnelle (15 % contre 20 % sur l'ensemble de la Région Hauts-de-France) et un taux de chômage plutôt faible (12 %)

comparé à l'échelle régionale (17 %) et nationale (14%), mais un taux de chômage proche voire supérieur à la moyenne nationale à Merville, La Gorgue et Estaires.

> diplômés : 58 % de la population a interrompu son cursus scolaire avant le bac (53 % au niveau national) et les diplômés d'études supérieures sont sous-représentés (24 % contre 30 % à l'échelle nationale)

> scolarité : forte chute du taux de scolarisation des plus de 18 ans (plus marquée encore à Estaires et à Merville) où 33 % des 18-24 ans sont encore scolarisés contre 53 % à l'échelle nationale ! Et peu de jeunes scolarisés au-delà de 25 ans 3% sur le territoire de la CCFL contre 8 % au national.

> revenus annuels médians par unité de consommation : fortes disparités sur le territoire où Fleurbaix (+ de 24 000 €), Sailly-sur-la-Lys, Lestrem, et Laventie (+ de 22 000 €) ont des revenus médians supérieurs à la moyenne nationale (21 120 €), tandis que Merville, Estaires et la Gorgue sont en deçà (18 000 – 20 000 €), Haverskerque se situant dans la moyenne. Cette situation induit de profonds écarts en matière d'accompagnement des publics (services sociaux).

- mobilité et emploi :

> un contexte économique marqué par la présence de l'usine Roquette, plus importante usine de bioraffinerie d'Europe (laquelle emploie 3 000 salariés, soit 17 % des emplois de la CCFL) et de ses sous-traitants.

> à l'échelle de la CCFL, il y a plus d'actifs (16 110 actifs) que d'emplois disponibles (12 420 emplois), entraînant des flux pendulaires importants entre les communes de la CCFL et entre la CCFL et les pôles urbains voisins qui attirent de nombreux actifs du territoire (Armentières, Béthune, Hazebrouck et surtout Lille).

> un maillage important en termes de transport en commun (autocar), Estaires et Merville représentant les nœuds principaux, mais avec des cadences très faibles et difficilement utilisables pour les non scolaires. En l'absence de gare, la voiture est le moyen de transport privilégié par les habitants de la CCFL (86 % des trajets domicile – travail, contre 70 % à l'échelle nationale).

> un territoire peu étendu qui permet des temps de déplacements relativement courts (pour les personnes motorisées) entre les différentes communes de la CCFL. Cependant, malgré la proximité des lieux, le problème de la mobilité des personnes non-motorisées (jeunes, seniors, personnes en difficulté économique) est à prendre en considération, notamment en matière de lecture publique où il est recommandé de garantir l'accès à une bibliothèque en moins de 10 minutes, afin de toucher un maximum de publics.

2) environnement institutionnel

a) Les compétences de la CCFL

> Compétences obligatoires & optionnelles :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la CC
- Élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale et schéma secteur
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire

- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service au public

> Compétences facultatives :

- Politique culturelle d'intérêt communautaire :

La CCFL peut participer, subventionner ou assurer directement des actions visant à la promotion de la culture, du patrimoine et de l'animation du territoire. A ce titre, elle est à l'initiative de plusieurs actions :

- Les cafés à thème
- Participation au festival conteurs en campagne
- Dispositif des spectacles à 1€
- Soutien aux actions menées par l'association l'Alloeu Terre de Bataille (mémoire de la grande guerre)
- Journées du Patrimoine
- Concerts de poche
- Concerts d'Astrée (primaires, collèges, intergénérationnel)
- Mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle sur la période 2014-2020 (incluant une reconduction) avec la DRAC et l'Education Nationale –dispositif reconduit sur l'année 2021 avec une nouvelle forme de résidence artistique
- Participation au dispositif « 1ères Pages » et à Tiot Loupiot (lecture petite enfance)
- Politiques concertées d'actions intercommunales :
 - Politique de sensibilisation aux questions sociétales
 - Actions de coopération décentralisée
 - Aide aux projets associatifs, aux manifestations, aux animations et aux mouvements sportifs

> **Focus sur la Lecture publique :**

La CCFL assure la mise en œuvre et la coordination d'un réseau de lecture publique intercommunal, le Conseil Communautaire du 22 juin 2017 ayant modifié les statuts de la Communauté de Communes, avec la prise de compétence facultative : « lecture publique – mise en réseau et coordination des bibliothèques et médiathèques du territoire ».

b) Les partenaires institutionnels :

- > Les Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais accompagnent les communes de la CCFL dans le fonctionnement de leur établissement par le biais de :
 - Prêts de documents, d'animations ou d'expositions.
 - Soutien aux acquisitions (pour le cas de la MDPDC)
 - Formations des personnels des bibliothèques (saliés et bénévoles), certaines formations étant réservées en priorité au réseau Esperluette, le réseau des bibliothèques de Flandre Lys.
 - Expertise technique et ingénierie culturelle
 - Développement du numérique : la Médiathèque départementale du Pas-de-Calais (MDPDC) appartenant au dispositif « Bibliothèque Numérique de Référence », auquel la Médiathèque départementale du Nord (MDN) devrait adhérer courant 2022.
- > La DRAC (État) accompagne les communes du territoire ainsi que l'intercommunalité en matière de lecture publique. Elle a notamment apporté son soutien pour :
 - La mise en réseau des bibliothèques de la CCFL en 2017, par le financement de l'étude préalable et la ré-informatisation du réseau.

- Le Contrat Territoire Lecture axé sur la lutte contre l'illettrisme, par le co-financement de l'étude préalable réalisée par le cabinet Émergences Sud et par le co-financement du CTL qui doit débuter fin 2021.

Plus globalement la DRAC a pour missions :

Le soutien à la construction et au réaménagement d'équipements

Le soutien au développement et à la structuration de projets intercommunaux, de réseaux de lecture publique

L'accompagnement de l'amélioration des offres de services (extension des horaires d'ouverture, développement de nouveaux services)

L'accompagnement de projets EAC et sensibilisation à l'éducation aux médias et à l'information

Le développement des services et des usages du numérique

Etc.

- La DRAC a déjà accompagné et soutenu financièrement le réseau Esperluette :

- Étude pour la mise en réseau des bibliothèques
 - Informatisation du réseau Esperluette
 - Étude pour la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture (CTL), axé sur la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- > La Région Hauts-de-France n'intervient pas directement dans le domaine de la Lecture Publique. Cependant, la Région intervient dans les domaines suivants :
- La formation professionnelle et l'apprentissage (insertion des jeunes en difficultés, aide à la formation pour les demandeurs d'emploi)
 - La jeunesse et l'éducation (construction, entretien, fonctionnement des lycées / aides et outils à destination des jeunes : service civique, aide à la mobilité)
 - La revitalisation des bourgs et centres-bourgs

3) environnement technologique

Le territoire de Flandre Lys propose quelques services autour d'Internet et du multimédia. Les communes de Merville et de La Gorgue ont reçu la labellisation « Ville Internet » du fait de leurs actions menées et de leur engagement en faveur de la démocratisation des usages des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de l'accompagnement des usagers en la matière.

En résumé on peut noter :

- Un territoire intercommunal desservi en partie par la fibre optique, avec un objectif de couverture intégrale à l'horizon 2022, condition indispensable pour le développement territorial de services en ligne ambitieux à partir du réseau de Lecture publique (offre streaming vidéo notamment).
- Pour l'heure, des écarts importants en matière de débit disponible selon les communes
- Un environnement technologique et des outils de médiation qui visent à garantir l'égalité en matière d'accès aux outils informatiques et internet, avec la présence de plusieurs services dédiés et pour certains gratuits, gérés par les communes ou le milieu associatif :

- Le Cyber centre de La Gorgue (payant)
- L'Espace numérique intégré à la médiathèque de l'Espace Culturel Robert Hossein de Merville (gratuit)
- Le centre social de Merville (gratuit)
- Des formations proposées par la Maison Pour Tous de Sailly-sur-la-Lys (gratuit)
- Des stages proposés par la Maison des Loisirs de Laventie (payant)

4) Les partenaires potentiels du territoire

Les partenaires du territoire sont nombreux et présents dans toutes les communes que ce soit dans le domaine scolaire ou culturel ou patrimonial. Tous ces potentiels partenariats peuvent se résumer ainsi :

- Un réseau scolaire composé d'établissements allant de la maternelle au lycée, avec une cinquantaine d'établissements pour un total de plus de 8000 élèves sur l'ensemble du territoire. À noter également la présence de quelques étudiants : École de pilotage de Merville
- Des services d'accueil et de conseil à destination de la petite enfance (RAM communautaire et établissements d'accueil du jeune enfant : crèches, multi-accueil...) et une offre qui s'efforce de mailler le territoire, représentant au total 147 places disponibles en accueil collectif et 1200 places d'accueil chez près de 400 assistantes maternelles.
- Un maillage serré en matière d'accueil de loisirs avec a minima un ALSH par communes
- Une offre riche en matière d'accueil et de services à destination des seniors (7 EHPAD représentant 557 lits et 1 résidence autonomie à Merville, comprenant 42 places)
- Un tissu associatif très riche et dynamique, avec près de 90 associations repérées autour de la sphère culturelle, et notamment autour de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques
- Des équipements et une palette de services culturels variés malgré la proximité des grands pôles urbains :
 - Établissements culturels :
 - Espace culturel Robert Hossein de Merville (municipal) : comprend une école de théâtre (plus de 70 élèves), une salle de spectacles vivants (avec une vraie programmation culturelle tout au long de la saison) et de cinéma (300 places).
 - Salle Georges Ficheux à Estaires (municipale) : rouverte en janvier 2020, pour une jauge de 350 à 600 places.
 - Espace culturel Jean de la Fontaine (municipal) de Lestrem : d'une capacité modulable de 150 à 700 places, comprenant une programmation tout public d'une dizaine de dates en 2020.
 - Des salles polyvalents et espaces d'animation relativement importants : salle des fêtes de Sailly-sur-la-Lys, Espaces Stéphane Hessel et Jacques Brel à Merville, par exemple.
 - Écoles de musique : 3 écoles importantes sur le territoire à Merville (plus de 50 élèves de 5 ans à l'âge adulte), Estaires (une centaine d'élèves dès l'âge de 3 ans) et La Gorgue qui est l'école la plus importante du territoire, en termes d'effectifs (près de 300 élèves accueillis dès l'âge de 4 ans), de locaux (comprenant un auditorium) et de services (formations individuelles, pratiques collectives diversifiées : chorales, harmonies, orchestre musique de chambre, duos, trios et quatuors jazz et brass band, ainsi que l'apprentissage du violon et du violoncelle et du chant non enseigné à Merville et Estaires).

- Opérateurs socioculturels incontournables sur le territoire :

- Maison des jeunes et de la culture de Fleurbaix (associative) : nombreuses activités culturelles (payantes) destinées aux enfants (danse, théâtre, cirque, cours de langue, de guitare, etc.) et aux adultes (danse, dessin, art floral, guitare, etc.). Nombreuses sorties et événements proposés. Plus de 500 adhérents en 2020.
- Maison pour Tous / centre social de La Gorgue (associative) : ateliers culturels (théâtre ado et adultes, danse rock et hip-hop, cours de langue, de dessin...) permanences sociales, accompagnement à la parentalité, activités périscolaires et activités sportives, espaces jeunes, etc.
- Maison pour Tous / centre socioculturel Françoise Dolto de Sailly-sur-la-Lys (associative) : stages informatiques, ateliers et clubs (couture, cours de chant, de danse, de langue... jeux de société, club photo, etc.), temps forts, spectacles, rencontres, sorties (théâtre, musées, ciné séniors, concerts), accueils périscolaires, etc.
- Centre social de Merville (municipal) : équipement géré par le CCAS. Le centre développe ses activités dans divers lieux (Espaces Stéphane Hessel, Jacques Brel, chantier d'insertion Au cas où...) et propose, outre l'accueil de loisirs, du PIJ. Les animations sont : ateliers (cours d'anglais, activités manuelles, découverte des arts, dessin, chant, guitare, loisirs créatifs, cuisine, etc.), sorties (musées, médiathèque, salons, cinéma, etc.), et divers services (aide aux démarches en ligne, chantiers d'insertion, transport des personnes, etc.).

- Ludothèques :

- Espace culturel Robert Hossein de Merville : la ludothèque inaugurée en 2015 est intégrée à la médiathèque et comprend près de 1 000 jeux de société qui peuvent être empruntés gratuitement. Possibilité de jouer sur place. Nombreux partenariats avec le centre social de Merville. Organisation d'animations régulières.
- Ludothèque municipale Bamboulud de La Gorgue : jeu sur place et emprunts possibles, abonnement et emprunts payants, accueil régulier de scolaires, structures petite enfance, accueils de loisirs. Organisations d'animations et de temps forts ponctuels.
- Quelques temps forts culturels proposés sur le territoire, au rayonnement essentiellement local, avec une volonté d'impacter et d'aller à la rencontre de tous les publics (festival du jeu ou semaine culturelle de la Maison pour Tous de la Gorgue, salon du livre ou des peintres indépendants de Sailly-sur-la-Lys, son et lumière Les reflets du temps de Lestrem, rencontres Tout un art, foire aux livres et salon Ruralivres à Merville, fêtes de la Pentencôte à Estaires, festival conteurs en campagne sur le territoire de la CCFL, etc.).
- Une identité locale forte (industrie agro-alimentaire, aéronautique, patrimoine industriel lié au textile et au transport fluvial, des batailles et des destructions liées dues à la première guerre mondiale, des fêtes traditionnelles : cavalcades, sans oublier les fameux « géants ») et un potentiel de développement touristique important et des monuments anciens, des musées ou des sites naturels remarquables mais peu valorisés jusqu'alors.

On peut cependant noter, de manière non exhaustive, quelques projets structurants sur l'ensemble du territoire :

- Estaires : requalification de la friche Madeleine, requalification du centre-ville, création d'un marché couvert et création d'une médiathèque.
- Haverskerque : rénovation et agrandissement de la médiathèque multiservices.
- Laventie : réhabilitation du Castel de l'Alloeu avec création très prochainement d'une médiathèque, d'une MSAP, d'un espace dédié au RAM et réhabilitation du Manoir Sainte-Paule avec intégration d'un estaminet, d'une salle de danse, de locaux associatifs.
- Lestrem : création d'une zone d'activités à Paradis-Lestrem et requalification de la ferme du château (avec projet de création d'une médiathèque multi-activités)
- Merville : création d'un campus étudiant (aéronautique) avec 26 logements, création d'une halte-nautique sur le site du Pont de Pierre, rénovation de l'école Victor Hugo, réaménagement de la médiathèque.

- Sailly-sur-la-Lys : requalification des friches industrielles Vallys et Safilin.

B. L'Esperluette, le réseau des bibliothèques et médiathèques de Flandre Lys

1) Les missions des bibliothèques

Selon l'article 4 de la charte des bibliothèques de 1991 « Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle. En conséquence, elles doivent rendre leurs collections accessibles par tous les moyens appropriés, notamment par des locaux d'accès facile, des horaires d'ouverture adaptés aux besoins du public, des équipements de desserte de proximité et le recours aux techniques de communication à distance ». L'article 5 précisant les missions d'accès pour le public « à la formation, à l'information et à la culture ».

Le Manifeste de l'UNESCO de 1994 sur la bibliothèque publique, quant à lui, précise les missions des bibliothèques à savoir :

- Créer et renforcer l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge ;
- Faciliter l'étude individuelle ainsi que l'enseignement formel à tous les niveaux ;
- Favoriser l'épanouissement créatif de la personnalité ;
- Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- Contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts, le progrès scientifique et l'innovation ;
- Donner accès aux expressions culturelles de tous les arts du spectacle ;
- Encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- Soutenir la tradition orale ;
- Assurer l'accès de la population à toutes sortes d'informations communautaires ;
- Fournir des services d'information appropriés aux entreprises, associations et groupes d'intérêts locaux ;
- Faciliter l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information et de l'informatique ;
- Soutenir les activités et programmes d'alphabétisation destinés à tous les groupes d'âge, y participer, et, au besoin, prendre des initiatives dans ce domaine.

En résumé, les missions principales des bibliothèques sont aujourd'hui les suivantes :

- L'accueil des publics (cette mission pose des questions d'accès et d'accessibilité, de gratuité...)
- La communication des documents (en prêt, en consultation sur place ou à distance)
- La conservation et la valorisation des collections. À ce titre, on oppose fréquemment les missions patrimoniales et les missions de diffusion dévolues aux bibliothèques
- La mission d'accès à l'information en assurant notamment une fonction de recherche bibliographique et de médiation avec ses publics
- La mission de formation des usagers (mission en plein essor)

- La mission de traitement physique et intellectuel des collections assurée par les bibliothécaires, même si **aujourd'hui l'enjeu central est de replacer le public au centre des préoccupations professionnelles.**

2) La politique de lecture publique de l'Esperluette

L'Esperluette, le réseau des médiathèques et bibliothèques de Flandre Lys, comprend les 8 bibliothèques des 8 communes de la CCFL, réparties sur 2 départements (Nord et Pas-de-Calais). Ce réseau existe depuis le 1^{er} octobre 2017.

La Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) n'a pas pris la compétence culturelle. Chaque commune reste donc propriétaire de ses fonds documentaires, de ses bâtiments, de ses budgets, de ses personnels.

Toutefois, afin de permettre la réalisation de la mise en réseau des bibliothèques, la CCFL a pris la compétence « Mise en réseau et coordination des bibliothèques et médiathèques du territoire », par une décision du conseil communautaire en date du 22 juin 2017 et a notamment pris en charge financièrement :

- Le SIGB commun à toutes les bibliothèques (Decalog)
 - Le Portail commun (Decalog)
 - La ré-informatisation des 8 bibliothèques (matériel)
 - Le coût des navettes (véhicule et personnel)
 - La coordination du réseau [2 agents : 1 CCFL (70 % de son temps de travail) / 1 mis à disposition (30 % de son temps de travail)].
- Le réseau de l'Esperluette, **pour les usagers**, repose sur les points suivants :
- Carte unique
 - Gratuité de l'inscription pour tous les habitants de la CCFL (20 € pour les extérieurs)
 - Réservations des documents dans toutes les bibliothèques
 - 2 navettes par semaine pour acheminer les documents
 - Règlement intérieur commun
 - Offre numérique gratuite (financée par la CCFL)
 - Accès à la programmation culturelle des 8 bibliothèques et de celles de la CCFL (expositions, animations).
- Le réseau de l'Esperluette, **pour les personnels des bibliothèques** a permis :
- La mutualisation des fonds de documents
 - Une augmentation du nombre d'inscrits actifs pour l'ensemble du territoire, passant à 14,5 % (contre 10 % en 2017) et 15,40 % en 2019., ainsi qu'une augmentation des prêts de documents a évolué passant de 182 000 documents en 2018 à 187 000 en 2019.
 - La constitution de fonds spécifiques, financés par la CCFL
 - Les échanges de pratiques
 - Les formations des personnels : en interne en s'appuyant sur les compétences des uns et des autres / en externe en bénéficiant des formations des Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais
 - Les animations communes, à savoir 2 temps forts dans l'année : La Nuit de la Lecture en janvier (événement national) et l'Esperlufête en octobre (mois anniversaire du réseau durant lequel toutes les bibliothèques proposent des animations d'après une thématique commune). La CCFL allouant un budget de 1 000 euros par commune depuis 2021, pour la mise en place d'animations qui entrent dans le cadre communautaire

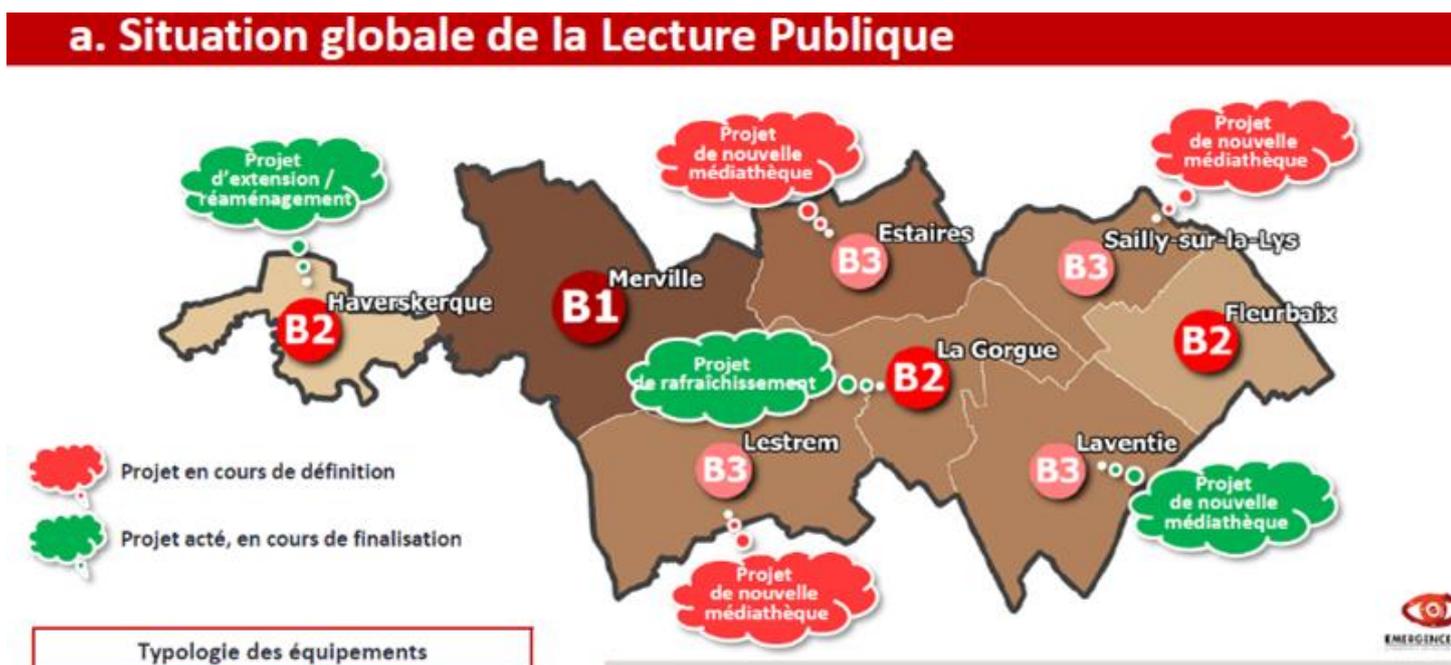
- Des COTECH mensuels, c'est-à-dire des réunions de travail de bibliothécaires
- L'appui d'une coordination prise en charge par la CCFL pour l'aide et le soutien des bibliothèques (bibliothéconomie, animations, communication).

Constats :

- Sans la participation financière de la CCFL, le réseau n'aurait sans doute pas vu le jour, ce qui démontre une véritable volonté politique de créer ce réseau de bibliothèques.
- Bien que mentionnée dans l'étude préalable du cabinet Troisième Pôle à la mise en réseau des bibliothèques et validée par la CCFL en 2016, La politique documentaire concertée n'a toujours pas été déployée.
- La coordination de L'Esperluette est répartie sur 4 agents (depuis le 1^{er} mars 2021, avec le renfort d'un emploi PEC qui effectue, selon les moments, la moitié de son activité pour le soutien à L'Esperluette), ce qui ne permet pas d'assumer pleinement les missions de soutien aux bibliothèques et de développement de nouveaux projets à l'échelle du territoire.
- 2 postes de Conseillers numériques ont été validés pour le territoire de Flandre lys, lesquels devraient arrivés en septembre 2021 et ainsi soutenir les actions en faveur de la lutte contre l'illectronisme et les aides aux démarches en ligne.

3) Les bibliothèques et médiathèques du territoire

a) Situation globale



Sources cabinet Émergences Sud, étude 2020- 2021.

- Toutes les communes sont dotées d'une bibliothèque et à l'exception de Fleurbaix (gérée par une association) et de Sailly-sur-la-Lys (gérée par le Centre Social), toutes sont en régie directe.
- **Seule la commune de Merville dispose d'une médiathèque de catégorie B1**, répondant ainsi aux préconisations du Service du Livre et de la Lecture (Ministère de la Culture) en matière de moyens. Les établissements de type B1 (c'est-à-dire Merville) représentent 12,5 % du total des établissements de la CCFL, contre 36 % en moyenne sur le territoire national.
- Principaux facteurs de dépréciation des équipements : le manque de surfaces disponibles et le manque de personnel qualifié.
- Un projet d'extension et de réaménagement sur la bibliothèque d'Haverskerque (en cours), un projet de réaménagement de la médiathèque de Merville (en cours de réflexion) et de rafraîchissement sur la bibliothèque de La Gorgue (à très court terme ?)
- Des projets de création de nouveaux équipements sur les communes de Laventie (actuellement en travaux, la bibliothèque sera intégrée à un pôle multiservices avec RAM et MSAP), d'Estaires et de Lestrem (projets en cours de définition) et de Sailly-sur-la-Lys (à plus long terme)

b) Les conditions d'accès

b.1) bâtiments et personnels

Pour information :

- pour les locaux, le SLL recommande une moyenne de 0,07 m² par habitants de surfaces utiles, mais de préférence (compte-tenu des nouveaux usages) à 0,10 m².
- en termes de personnels, les bibliothèques de la CCFL comptent 16,15 ETP, soit 0,78 ETP / 2 000 habitants, la moyenne nationale pour un réseau de même importance étant à 1,2 ETP/ 2 000 habitants.

Communes	Locaux		Personnels*		
	Surface totale en m ²	Surface m ² /hab	ETP	ETP/2 000 hab	Bénévoles
ESTAIRES	100	0,02	1,55	0,47	0
FLEURBAIX	222	0,08	0,6	0,42	25
HAVERSKERQUE	178	0,12	0,4	0,54	13
LA GORGUE	550	0,10	2,5	0,87	0
LAVENTIE	120	0,02	1,5	0,6	3
LESTREM	30	0,01	1	0,44	0
MERVILLE	850	0,09	7,5	1,4	0
SAILLY SUR LA LYS	85	0,02	1,1	0,5	0
CCFL	2135	0,5	16,15	0,78	41

*chiffres de 2019

Constats :

- **À l'échelle de l'intercommunalité, une surface globale consacrée à la lecture publique très insuffisante** pour atteindre les recommandations du SLL

Des écarts importants selon les équipements :

Si les médiathèques de Merville, La Gorgue, Fleurbaix et Haverskerque sont correctement calibrées en termes de surface au regard de la population à desservir, celles de Lestrem, Estaires, Sailly et Laventie sont sous calibrées

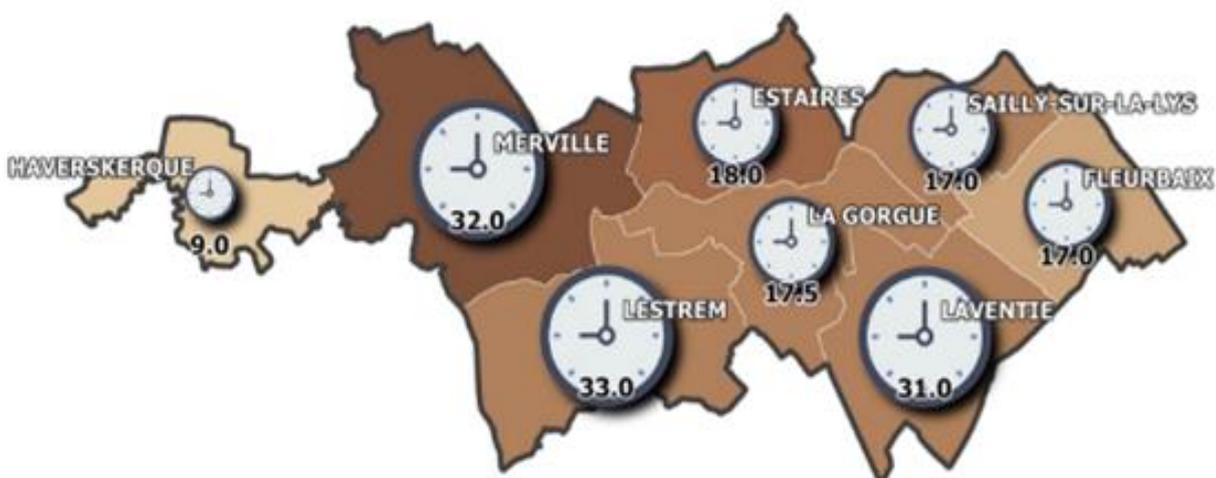
Attention : la superficie ne dit toutefois pas tout de l'adaptation des lieux aux besoins.

- Chacune des 8 bibliothèques dispose d'un personnel salarié.

16,15 ETP pour l'ensemble des équipements, dont la moitié sur la seule médiathèque de Merville. **Nombre aujourd'hui insuffisant** pour assurer un fonctionnement optimal du réseau (la cabinet Émergences Sud recommande 4,45 ETP supplémentaires nécessaires a minima pour atteindre les recommandations)

En outre, on observe :

- Des professionnels parfois non qualifiés pour assurer la gestion et l'animation des équipements
- Des professionnels parfois mobilisés sur d'autres missions (Estaires notamment...)
- 41 bénévoles (dont 6 qualifiés : 5 à Fleurbaix, 1 à Laventie) interviennent également aux côtés des professionnels
- Actuellement 3 bibliothèques sur 8 (Estaires, Haverskerque, Lestrem) ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

b.2) horaires d'ouverture

Sources cabinet Émergences Sud, étude 2020- 2021.

On note un volume important et satisfaisant en termes d'horaires d'ouverture sur la plupart des bibliothèques, et notamment à Merville, Laventie et Lestrem, qui toutes les trois sont ouvertes plus de 30 heures par semaine au tout public. (Attention toutefois pour Lestrem : les horaires dédiés aux scolaires se confondent avec les horaires d'ouverture à tous les publics).

Cependant, l'aspect quantitatif ne suffit pas à mesurer l'accessibilité d'un service de lecture publique : les horaires d'ouverture sont-ils adaptés au rythme de vie et au temps libre des habitants ?

Constats :

- Des bibliothèques ouvertes majoritairement le mercredi et le samedi matin et dans une moindre mesure le vendredi soir et le mardi soir
Curieusement, assez peu d'ouvertures le samedi après-midi : seules les médiathèques de Merville et de La Gorgue accueillent du public sur cette tranche. **Aucune donc, sur la partie Pas-de-Calais** de la CCFL. Il s'agit pourtant d'une tranche horaire très appréciée par le tout public et notamment les actifs pour se rendre dans les bibliothèques et médiathèques, flâner, assister à une animation...
- Une ouverture de la bibliothèque de Fleurbaix le dimanche matin (fait suffisamment rare pour être souligné), suspendue le temps de la crise sanitaire de 2020
- Quelques ouvertures pendant la pause méridienne à la médiathèque de Merville. Intéressant pour accueillir les actifs travaillant sur la commune.
- À noter également quelques nocturnes, avec des ouvertures jusqu'à 19h trois soirs par semaine à Laventie, le vendredi à Haverskerque, le mardi à Fleurbaix et à Estaires. En revanche aucune nocturne à Merville. Intéressant pour accueillir les actifs travaillant à l'extérieur de la commune, les jeunes souhaitant travailler au calme

b.3) tarification

Depuis la mise en réseau, l'**inscription** à la bibliothèque est **gratuite pour tous les résidents de la CCFL**, mais payante (20 € par an) pour les extérieurs, les usagers pouvant emprunter pour 28 jours :

- 4 DVD
- 1 jeu de société par usager, 3 au total par famille
- des livres, des revues, des CD, des partitions selon les besoins
- L'offre numérique (3 films, 15 revues et 30 quotidiens, des cours en ligne illimités).

Constat :

- L'adhésion annuelle **payante pour les usagers issus des communes extérieures à la CCF** implique la nécessité de maintien d'un service d'encaissement sur chacune des bibliothèques, avec **une tarification très largement excessive de 20 €, freinant les inscriptions.**

b.4) politique de communication

Seules les communes de Merville, La Gorgue et Haverskerque ont une page Facebook propre à la bibliothèque, les autres devant passer par la page Facebook de la collectivité ou de la Maison pour Tous. La CCFL en revanche a, pour le réseau Esperluette, financé le portail du réseau (www.lesperluette-flandrelys.fr) et activé une page Facebook, éléments de communication qui permettent la publication des événements, des nouveautés, des coups de cœur, etc. du réseau.

De plus, pour les événements du réseau, la CCFL prend en charge la fabrication et la diffusion des flyers, affiches, etc.

Enfin, pour les fonds spécifiques, la CCFL finance les éléments de communication : signalétique à l'intérieur des bibliothèques (panneaux, totems), flyers.

c) Fonds documentaires physiques et numériques et budgets d'acquisitions

Depuis la mise en réseau, les bibliothèques ont un catalogue commun via le SIGB (logiciel de bibliothèque) Decalog, ainsi qu'un portail dédié au réseau Esperluette (consultations, réservations).

c.1) les fonds propres

Pour information :

- Compte-tenu de la crise sanitaire de 2020, nous prendrons en considération les budgets d'acquisition de l'année 2019.
- Les préconisations minimales du SLL en matière de budget d'acquisition sont de 2 € par habitant (uniquement pour le livre)

Communes	Fonds documentaires principaux					Budgets d'acquisitions	
	Livres	CD	DVD	Jeux de société	Abonnements revues	Budget 2019 (en €)	Budget/hab (en €)
ESTAIRES	14 302	0	0	0	0	12 560	1,9
FLEURBAIX	10 969	0	0	0	25	7 850	2,9
HAVERSKERQUE	4 261	463	368	0	6	3 775	2,6
LA GORGUE	20 713	1 917	1 220	0	54	22 617	3,9
LAVENTIE	7 279	671	190	0	0	12 642	2,5
LESTREM	13 057	0	0	0	2	11 432	2,5
MERVILLE	20 717	2 114	2 958	967	52	38 028	3,8
SAILLY SUR LA LYS	7 705	147	246	0	15	10 022	2,5
CCFL	99 003	5 312	4 982		154	118 926	3

- Afin de compléter leurs fonds, les Bibliothèques de l'Esperluette empruntent également des documents auprès des 2 médiathèques départementales, à savoir au total en 2020 : 4 858 livres, 281 CD et 245 DVD, prêts qui avec la mise en réseau ont tendance à diminuer, les bibliothèques s'alimentant les unes les autres, grâce à la mutualisation de leurs fonds.

Constats :

- Une offre qui paraît quantitativement suffisante à l'échelle du territoire, avec 3 communes qui s'écartent de la moyenne du territoire : La Gorgue et Fleurbaix qui disposent de collections très étoffées (accumulation trop importante ?) et a contrario Laventie qui bénéficie d'une collection peu dense.

En termes de supports disponibles, seules 6 bibliothèques proposent des fonds audio et vidéo (en fonds propre)

- Des budgets d'acquisition globalement élevés, équilibrés et suffisants pour assurer un renouvellement des collections et adapter l'offre aux tendances du moment
A noter Estaires, en dessous des 2 € (norme nationale et intégrée à la convention avec le Département du Nord)
- Globalement, les fonds de la CCFL représentent près de 108 000 documents dont en moyenne : 2,4 livres / 0,16 doc audio / 0,12 doc vidéo par habitant, ces données étant en dessous des moyennes nationales : 2,5 livres / 0,38 doc audio et 0,14 doc vidéo par habitant.

c.2) les fonds spécifiques communautaires

La CCFL a commencé, depuis 2019, à mettre en place et à financer des fonds spécifiques dans les bibliothèques du réseau, le but étant que chacune soit dotée d'un fonds spécifique :

- Facile à Lire à Merville
- Accessibilité à Merville
- Langues Étrangères à La Gorgue
- Développement Durable à Haverskerque

D'autres fonds sont en cours ou en réflexion :

- Larges vision et livres audio à Fleurbaix
- Bien-être à Laventie
- Livres à toucher à Lestrem
- Manga à Estaires (à confirmer)

Le déploiement de ces fonds spécifiques permet de développer la complémentarité des équipements et d'attirer des publics issus des communes extérieures à la commune d'implantation du fonds.

Constat :

- Les fonds spécifiques sont une ébauche d'une politique d'acquisition concertée. Cependant cette politique est à étendre à tous les fonds (et surtout aux fonds propres des bibliothèques), à tous les supports, en vue d'une véritable mutualisation des acquisitions, d'une complémentarité sur le territoire et d'une cohérence des fonds.

c.3) L'offre numérique

Une plateforme dédiée à l'offre numérique, via le fournisseur CVS, est accessible aux usagers inscrits et quelques contenus sont même accessibles aux non-inscrits via le portail de l'Esperluette.

Initialement, l'offre a été mise en place avec le soutien de la Médiathèque Départementale du Nord début 2018. Elle est aujourd'hui financée à 100% par la CCFL (13 587 € en 2019, 25 000 € en 2020 et 27 156 € en 2021).

L'offre proposée (films en VOD, offre complète en matière d'autoformation, presse en ligne, bande dessinée depuis 2021) connaît un succès croissant.

		2018	2019	2020
Nombre de Consultations en ligne	Cinéma	649	1 110	2 543
	Cours en ligne	14	592	1 291
	Presse	810	988	2 197
	Jeux	15	40	55
	Autres	257		6
	Total	1745	2 733	6 092
Utilisateurs	Ayant un compte ouvert (cumul)	580	957	1297
	Nombre de comptes créés	494	434	508
	Ayant consulté des documents en ligne	219	351	587

Constats :

- L'offre numérique, en constante évolution depuis son lancement en 2018, a connu une véritable explosion de sa fréquentation en 2020 (utilisateurs et consultations), liée bien évidemment au confinement dû à la COVID 19. La CCFL a d'ailleurs dû réinjecter des jetons (Cinéma et presse) en cours d'année.
- Les personnes de plus de 55 ans représentent plus de 38% des usagers et l'offre numérique touche peu les adolescents (10-12 %)

d) L'impact sur les publics

d.1) Les inscrits en bibliothèque

▪ les inscrits actifs

C'est-à-dire les personnes inscrites en bibliothèque, qui empruntent au moins un document par an. À noter qu'en 2018 (première année de mise en réseau), on recensait 5 767 inscrits en bibliothèque, soit 14,69 % de la population.

COMMUNES	2019		2020	
	En nombre	En % par rapport la population	En nombre	En % par rapport à la population
ESTAIRE	654	10,20	453	7,07
FLEURBAIX	633	23,57	595	22,16
HAVERSKERQUE	141	9,78	127	8,82
LA GORGUE	863	15,21	696	12,26
LAVENTIE	954	19,12	785	15,73
LESTREM	488	10,87	434	9,67
MERVILLE	1 757	17,85	1522	15,46
SAILLY SUR LA LYS	568	14,13	520	12,93
TOTAL CCFL	6 058	15,43	4 328	11,02

Constats :

- Avec la crise sanitaire, le nombre d'inscrits a fortement chuté en 2020, tronquant l'activité réelle du réseau et des bibliothèques, activité plus conforme aux chiffres de 2019 où l'Esperluette compte plus de 15 % d'inscrits actifs, ce qui est au-delà de la moyenne nationale (12 % en 2016 / 12,5 % selon la « Synthèse nationale des données d'activité 2018 des bibliothèques municipales et intercommunales éditée en 2021 par le Ministère de la Culture »)
- Situation à mesurer sur les communes d'Estaires, Haverskerque et Lestrem.
- Les extérieurs au territoire de Flandre Lys ne représentent que 5 % des inscrits, ce qui dénote une faible attractivité du réseau, sans doute du fait d'une tarification extérieure trop coûteuse (20 € par inscrit).

▪ Les inscrits par tranche d'âge

	2019			2020		
	0 – 14 ans	15 – 64 ans	+ 65 ans	0 – 14 ans	15 – 64 ans	+ 65 ans
ESTAIRE	251	297	104	127	215	100
FLEURBAIX	186	293	149	153	268	160
HAVERSKERQUE	44	69	23	41	56	24
LA GORGUE	317	433	108	223	341	105
LESTREM	411	447	94	326	361	89
LAVENTIE	221	213	51	164	185	57
MERVILLE	533	985	228	405	824	247
SAILLY SUR LA LYS	186	284	97	154	250	105
CCFL	1 811	2 486	694	1 593	2 500	887

Constats :

- Les 15-64 ans représentent 50 % des inscrits du réseau, les 0-14 ans oscillent entre 32 et 36 %, tandis que les séniors représentent 14 à 18 % des inscrits.
- La crise sanitaire et l'arrêt des accueils de classes explique la diminution des prêts aux plus jeunes, tandis que le développement de nouveaux services (comme le portage à domicile dans

certaines communes : La Gorgue, Merville...) peut expliquer l'augmentation du nombre de séniors.

▪ **Les nouveaux inscrits**

COMMUNES	2019		2020	
	En nombre	En % par rapport aux inscrits	En nombre	En % par rapport aux inscrits
ESTAIRES	176	22,73	65	10,15
FLEURBAIX	118	15,58	55	7,68
HAVERSKERQUE	52	24,41	30	14,28
LA GORGUE	127	18,03	96	12,78
LAVENTIE	207	17,57	100	9,09
LESTREM	100	16,20	52	9,33
MERVILLE	414	20,57	210	10,95
SAILLY SUR LA LYS	130	20,24	56	9,30
TOTAL CCFL	1 324	19,95	664	10,22

Constats :

- En 2019 un usager sur cinq, inscrit en bibliothèque est un nouvel usager, ce qui démontre la dynamique du réseau à l'intérieur même du territoire de Flandre Lys. Bien évidemment la crise sanitaire a quelque peu stoppé cette dynamique
- Dans le même temps, la faible évolution entre 2018 et 2019 (de 14,69 à 15,43 %) du nombre d'inscrits actifs pose la question de la capacité du réseau à fidéliser un certain nombre d'utilisateurs

d.2) Les prêts et réservations

▪ **Les prêts de documents**

COMMUNES	2019		2020	
	En nombre	Prêts / an / inscrit	En nombre	Prêts / an / inscrit
ESTAIRES	17 669	22,82	7 906	12,35
FLEURBAIX	23 270	30,73	16 029	22,38
HAVERSKERQUE	4 634	21,75	2 146	10,21
LA GORGUE	23 595	33,51	14 724	19,60
LAVENTIE	26 721	23,27	15 593	14,18
LESTREM	15 243	24,70	9 711	17,43
MERVILLE	61 137	30,38	44 925	23,43
SAILLY SUR LA LYS	15 292	23,81	9 957	16,53
TOTAL CCFL	187 561	28,27	120 991	18,63

Constats :

- Pour l'ensemble de la CCFL on peut parler d'une activité plutôt mesurée en termes de prêts et très contrastée selon les communes. En 2019, 28 prêts par an et par inscrit au niveau de la CCFL ce qui est en deçà des moyennes nationales qui sont de 37 prêts / an / inscrit.
- Hormis La Gorgue, Merville et Fleurbaix, les autres bibliothèques sont très en dessous de la moyenne observée sur la CCFL.

▪ **Les réservations**

Par site de retrait demandé

Communes	2018	2019	2020
Estaires	1 793	2 297	3 308
Fleurbaix	2 618	3 401	2 937
Haverskerque	218	306	269
La Gorgue	2 566	2 919	3 259
Laventie	4 398	4 413	3 635
Lestrem	591	764	678
Merville	2 994	3 175	2 470
Sailly / Lys	1 042	1 237	1 610
TOTAL CCFL	16 220	18 512	18 166

Constats :

- Les réservations de documents sont en progression depuis la création du réseau en 2017, excepté en 2020.
- En 2020, malgré la fermeture des bibliothèques lors du 1^{er} confinement (du 17 mars au 12 mai), les réservations conservent leur niveau de 2019, grâce au système de « drive » mis en place dans les bibliothèques, ainsi que les portages à domicile, notamment lors du 2^e confinement (du 30 octobre au 15 décembre).

e) La politique des publics

Pour information :

Compte-tenu du contexte sanitaire connu en 2020, nous nous baserons sur les données de l'année 2019, collectées par le cabinet d'étude Émergences Sud.

e.1) les publics spécifiques accueillis en bibliothèque (ou hors les murs)

▪ **Publics spécifiques par commune**



Sources cabinet Émergences Sud, étude 2020- 2021.

▪ **Répartition globale des publics accueillis par type de structure partenaire :**

Par type de structure	En %
Écoles	53
Accueils de loisirs	25
Services petite enfance	7
Centres sociaux	6
Collèges	6
Maisons de retraite	2
Lycées	1
Services emploi et insertion	0

Constats :

- Une dynamique partenariale constatée dans toutes les bibliothèques du réseau
- Très logiquement, et comme partout en France, c’est la sphère de l’éducation qui est accueillie le plus largement, suivie des loisirs, de la petite enfance et des centres sociaux. En revanche, très peu de publics issus des structures liées à l’emploi et à l’insertion sont, pour le moment, accueillis en bibliothèque, à l’exception de la médiathèque de Merville qui accueille, très ponctuellement, ces publics (20 personnes en 2019 en lien avec la mission locale).

- Malgré une réelle dynamique partenariale, notamment avec les centres sociaux, il existe une marge de progression importante en matière de partenariats, et notamment avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire.

e.2) les animations

Répartition des animations et des publics sur le territoire

Par type d'animation proposée		Par bibliothèque	
Animations	Nombre en %	Communes	Nombre en %
Expositions	40	Estaires	3
Séances de contes	29	Fleurbaix	8
Fêtes et salons du livre	6	Haverskerque	5
Conférences et rencontres	5	La Gorgue	21
Concerts et projections	4	Laventie	9
Formations	1	Lestrem	7
Autres	12	Merville	43
		Sailly sur la lys	4

Constats :

- Toutes les bibliothèques mettent en place des animations. Les animations ont, en 2019, touché près de 5 000 personnes, même si les médiathèques de Merville (43 % des publics) et de La Gorgue (21 %) ont accueilli la très grande majorité des publics.
- Les animations ont été variées et nombreuses sur l'ensemble du réseau : expositions, contes et bébés lecteurs, spectacles sous diverses formes, etc.
- Cependant, des interventions hors les murs (EHPAD et résidence Les Récollectines), ainsi que des ateliers à destination des personnes en recherche d'emploi uniquement pour la seule médiathèque de Merville (formations en informatique notamment)
- Une bonne participation du réseau dans les projets divers du CLEA (mis en place par la CCFL) et dans les dispositifs proposés par la CCFL en lien avec la DRAC : Les impromptus, les Concerts de poche, etc.
- 2 animations par an mutualisées au niveau du réseau auxquelles toutes les bibliothèques participent : La Nuit de la Lecture (en janvier) et l'Esperlufête qui constitue le temps fort des bibliothèques en termes d'animations autour d'une même thématique (en octobre).

e.3) les services numériques proposés

On note sur le territoire de Flandre Lys :

- La présence de 2 Espaces Publiques Numériques à La Gorgue et à Merville (intégrés à la médiathèque), lesquels proposent des cours collectifs et des accompagnements individualisés (Merville)

- Un ou plusieurs postes informatiques avec accès internet pour le public dans 5 autres bibliothèques
- Le wifi public présent dans 7 bibliothèques, conformément à la convention signée entre la CCFL et les communes, lors de la mise en réseau en 2017.
- Des tablettes dans 5 bibliothèques du réseau (notamment à Merville et la Gorgue) et des liseuses prêtées par la Médiathèque départementale du Nord, dans 7 bibliothèques, même si ces dernières sont peu empruntées du fait de contenus non renouvelés.

Constats :

- Seule Haverskerque ne propose aucun outil numérique à destination du public, même si un réaménagement de la médiathèque est prévu, lequel permettra de proposer des outils numériques ainsi que le wifi.
- Hormis Merville (dont les ateliers proposés sont, malgré tout, actuellement insuffisants pour répondre à la demande et dont les locaux nécessitent un réaménagement), peu de bibliothèques en l'état offrent la possibilité de développer en leurs murs des formations aux outils numériques, **par manque de places, de locaux, de matériel informatique mis à disposition et de personnels dédiés.**
- Aucune bibliothèque ne propose d'imprimante publique ou de scanner.

e.4) l'accueil des publics en situation de handicap

Une bibliothèque se doit d'accueillir tous les publics, sans aucune discrimination et l'accueil des publics en situation handicap doit faire partie des priorités du réseau.

Actuellement, les éléments d'accueil de ces publics spécifiques comprennent essentiellement les bâtiments et les collections :

- Fonds « Facile à Lire » à Merville, financé par la CCFL et la commune de Merville.
- Fonds documentaire « Accessibilité » à Merville, financé par la CCFL, qui est composé de livres en braille, en langue des signes, destinés aux DYS, de livres généraux sur tous les handicaps, de livres audios, de vidéos en audio description, de jeux de société (DYS, langue des signes) etc. Ces documents sont à destination de tous les publics et de tous les professionnels.
- Des livres en gros caractères en nombre suffisant dans au moins 3 bibliothèques : Merville, Fleurbaix, La Gorgue.
- Des bâtiments accessibles aux PMR dans 5 bibliothèques sur 8 et donc non accessible à Estaires, Lestrem et Haverskerque (prochainement accessible)

Constats :

- L'accessibilité PMR nécessiterait des vérifications techniques plus fines, selon le cabinet Émergences Sud et notamment une mesure exacte des ouvertures, des circulations entre les rayonnages, des pentes etc. Par exemple, mise à part la médiathèque de Merville, aucune

autre bibliothèque du réseau ne possède de portes à ouverture automatique, compliquant l'accès aux locaux (fauteuil roulant, landau, etc.).

- Aucune bibliothèque du réseau ne propose d'appareil de lecture pour les malvoyants ou les non-voyants (loupe, synthèse vocale, boucle magnétique, etc.).
- Aucune bibliothèque n'a de signalétique, de panneaux d'orientation, adaptés à tous les publics.

II. ACTIONS À MENER OU STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE FLANDRE LYS

À la lecture de l'état des lieux ci-dessus se pose la question des enjeux et des actions à mener sur le territoire de Flandre Lys, dans le cadre du schéma communautaire de lecture publique, afin d'adapter le réseau Esperluette existant aux besoins et aux nouveaux usages de la population

A. Les enjeux (objectifs)

1) Contexte territorial

- Renforcer l'identité du territoire de la CCFL
- Proposer de nouveaux services capables de pérenniser l'attractivité du territoire sur le long terme.
- Prendre en compte la configuration du territoire :
 - Développer des services culturels adaptés aux spécificités du territoire (mobilités, structuration des services) et aux différents publics (identification des publics fragiles)
 - Proposer un maillage participant à la structuration et à la cohérence du territoire
 - Jouer la complémentarité des offres et des services proposés par les bibliothèques du réseau
- Favoriser le croisement des publics, dans une approche intergénérationnelle
- Améliorer l'accès aux services des personnes éloignées géographiquement ou culturellement, ainsi que de personnes empêchées (Maisons de retraite, personnes isolées ou dans l'impossibilité de se déplacer, etc.).
- Renforcer la coordination de l'Esperluette, prise en charge par la CCFL, afin de mieux soutenir les collègues du réseau et permettre le développement de nouveaux services

2) Publics

- Toucher de nouveaux publics et notamment ceux éloignés de la culture
- Établir des passerelles entre les différents publics et ainsi faire des bibliothèques de véritables lieux de diffusion et d'échanges conviviaux en mettant l'accent sur les liens pluri-générationnels et pluridisciplinaires
- Développer l'accès à des services de lecture publique et de multimédia en adéquation avec les besoins des divers publics spécifiques accueillis par les autres structures du territoire

3) Environnement technologique

- Développer l'accès aux ressources numériques et aux services multimédias pour tous et gratuitement
- Réduire la fracture numérique géographique et générationnelle
- Valoriser et mieux communiquer sur les services en ligne (VOD, cours en ligne, presse, etc.)

4) Partenariats

- Positionner les bibliothèques comme des outils à la disposition des professionnels et des divers opérateurs locaux
- Faire en sorte que les bibliothèques soient davantage sollicitées dans le cadre de projets créés en partenariat
- S'appuyer sur les ressources et les compétences locales

5) Les structures (bibliothèques et médiathèques)

- Rendre attractives toutes les bibliothèques de Flandre Lys
- Approfondir l'animation du réseau des bibliothèques et sa structuration
- Renforcer et qualifier le maillage de lecture publique sur le territoire avec des équipements structurants (indispensable pour des actions poussées – en termes de superficies, de personnels, etc.) jouant un rôle culturel, éducatif, social, etc.
- Renforcer les compétences des salariés et des bénévoles
- Renforcer et diversifier les services existants
- Positionner les médiathèques et bibliothèques du territoire comme de véritables lieux de vie, de diffusion et d'échanges conviviaux, favorisant les liens multigénérationnels et pluridisciplinaires
- Faire des médiathèques des lieux d'accompagnement des habitants
- Axer le réseau sur la complémentarité des lieux, des offres et des services

B. Les actions à développer

1) Structuration du réseau

a) Soutenir la construction et la requalification des équipements

Pour rappel, seule la Médiathèque de Merville est de type B1 (le plus élevé), Fleurbaix, Haverskerque et La Gorgue sont de type B2. Estaires, Laventie (actuellement), Lestrem et Sailly sur la Lys sont de type B3.

a.1) Constructions, réaménagements

Le développement de la Lecture Publique sur le territoire de Flandre Lys ne pourra se faire qu'à la condition d'avoir des lieux de vie attractifs, multigénérationnels et multiservices, en capacité d'accueillir de nouveaux services et donc de nouveaux publics.

Il est donc à prévoir :

- La création en priorité de 3 nouvelles médiathèques, dites « 3^e lieu », à Estaires, Lestrem et Sailly-sur-la-Lys
- L'extension de la médiathèque d'Haverskerque
- Le renforcement de l'équipement central de Merville : réaménagement des espaces (notamment du 1^{er} étage), changement du mobilier à l'étage, modification de l'accueil.
- Le rafraîchissement de la Médiathèque de La Gorgue

Rappelons que la nouvelle médiathèque de Laventie ouvrira ses portes à l'automne 2021 et que la commune de Fleurbaix a déjà requalifié sa bibliothèque en 2017.

a.2) Diversification des services

Pour rendre attractifs les lieux et prendre en compte les besoins des usagers tout en mutualisant les moyens du réseau, il conviendra de :

- Développer le numérique dans tous les lieux (cours collectifs, accompagnements individualisés).
- Déployer une offre « hors les murs », sur l'ensemble du territoire, afin de garantir une proximité maximale, et de cibler d'autres espaces, d'autres publics (notamment pour ceux qui n'ont pas encore développé ces actions) : EHPAD, entreprises, Centres sociaux, etc.
- Penser à la complémentarité des offres et des services, en développant des projets, des actions qui ont une portée communautaire (par exemple l'Accessibilité à Merville, le Patrimoine à Lestrem, etc., pour l'ensemble du réseau).
- Développer de nouveaux partenariats, si possible, locaux.
- Tenir compte des déplacements de la population sur le territoire, des spécificités et des tendances démographiques des différentes communes, pour ajuster l'offre de services sur les différents établissements (horaires, spécificités à développer – sur les collections, l'offre d'animation, etc.)

b) Intervenir de manière cohérente sur l'ensemble du territoire

Le développement de nouvelles structures nécessitera de veiller à la cohérence entre les besoins des communes et ceux à l'échelle globale de la CCFL.

La problématique de compétence nécessitera quant à elle de clarifier le rôle de chacun et de disposer d'ambitions partagées pour l'ensemble du réseau de lecture publique.

C'est pourquoi, il conviendra de :

b.1) renforcer institutionnellement le fonctionnement du réseau

La CCFL a, en 2017, pris la compétence facultative « lecture publique – mise en réseau et coordination des bibliothèques et médiathèques du territoire ». Cependant, afin d'assurer un meilleur développement des services sur l'ensemble du territoire, la compétence lecture publique doit, aujourd'hui, être mieux affirmée, afin de bien instituer les rôles de la CCFL et des communes.

Plusieurs scénarii sont à envisager, dont :

- **La mise en place d'un réseau collaboratif avec une logique de conventionnement poursuivie mais renforcée**, ce qui implique :
 - Un Projet communautaire culturel, éducatif et social avec :
 - Actions de proximité et actions territoriales communes à toutes les bibliothèques
 - Définition communautaire d'une politique des publics
 - Coordination communautaire du réseau renforcée
 - Intervention en lien avec les équipements communaux de lecture publique, quel que soit leur rayonnement et leur envergure
 - **A minima** : rédaction d'une convention renforcée entre les communes et la CCFL avec des exigences fortes mais indispensables :
 - Adhésion de la commune au projet communautaire de lecture publique
 - Engagements en matière d'investissement pour se doter d'équipements qualifiés lors de projets à venir
 - Engagements en termes de formation des personnels et d'évolution vers des postes spécifiquement dédiés
- **La constitution progressive d'un réseau intégré** (Il doit s'agir d'un **objectif de long-terme**, nécessitant du temps pour y arriver), ce qui implique :
[Voir Annexe 2, sur le phasage possible]
 - Transfert progressif des équipements communaux vers la CCFL concernant notamment :
 - Le bâti
 - Les personnels
 - Développement d'une collection qui soit totalement communautaire
 - Renforcement des circulations des documents
 - Affirmation d'une politique d'action culturelle partagée :
 - Une action communautaire « en propre » et adaptée aux différents équipements
 - Une action de proximité possible selon les équipements, avec une autonomie possible
 - Mise en œuvre d'une action forte hors les murs :
 - Renforcement des services d'itinérance (documents, animation, démarche autour du numérique, etc.)

- Portage à domicile (dans une logique de partenariat avec différentes structures sociales, etc.)
 - Mobilisation thématique de bénévoles à l'échelle de la CCFL

b.2) Clarifier les missions au niveau de la CCFL

- Renforcer la coordination du réseau, en termes de personnels, pour assurer un meilleur accompagnement du territoire, de ses équipements et déployer des politiques spécifiques (cf. politique des publics, comme les actions à envisager autour de l'illettrisme, sur le numérique, autour de l'EAC, etc.)
- Mettre en œuvre les missions suivantes pour l'ensemble de la CCFL :
 - Développer une offre documentaire physique communautaire sur l'ensemble des 8 bibliothèques (certaines ayant déjà été dotées d'un fonds spécifique)
 - Développer l'offre numérique pour le réseau
 - Accompagner et orchestrer des actions de coopération entre les bibliothèques du réseau et au-delà (dynamique du réseau)
 - Continuer de développer et de piloter les actions culturelles et artistiques du territoire.
 - Impulser la culture numérique et l'offre numérique (par la continuité de la prise en charge financière notamment)
 - Piloter les politiques transversales : lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, politique des publics et des non-publics, développement du territoire, partenariats, éducation artistique et culturelle, etc.
 - Garantir le fonctionnement du réseau : conventions, règlement intérieur, politique documentaire commune, tarification commune, etc.
 - Veiller à la complémentarité du réseau : offres et services

c) Développer la présence sur le territoire : offre itinérante

Le développement de la lecture publique ne doit pas occulter les actions « hors les murs » afin de toucher les publics empêchés (situation de handicap, personnes âgées) ou éloignés de la culture. Aussi, afin de renforcer la présence et la visibilité du réseau sur le territoire, les actions suivantes sont à prévoir :

- Déployer les services sur l'ensemble du territoire afin de lutter contre les différents freins : citoyenneté, démarches, outils numériques et culture
- Toucher les publics prioritaires et fragilisés ou peu mobiles
- Développer des partenariats et des actions en lien avec les structures et administrations du territoire
- Création de nouvelles propositions répondant aux enjeux de mobilité par l'itinérance de services (portage à domicile, navettes, fonds itinérants, etc.)
- Selon les modalités, combiner les actions

2) Placer les publics au cœur du projet

a) Accueillir tous les publics

L'accueil est une notion fondamentale pour tous les services publics et pour un réseau de lecture publique cela sous-entend de développer également les éléments suivants :

- **Des médiathèques accessibles et ouvertes à tous**
 - Inclusives et s'adressant aux publics empêchés
 - Accueillantes : travail sur l'accueil et le rapport à l'utilisateur
 - Avec une réflexion à porter sur les horaires d'ouverture (à la fois cohérence globale à l'échelle de la CCFL et adaptation aux réalités de chaque établissement)
- **Une perception des publics partagée et cohérente sur tout le réseau**
 - Dispositifs d'échanges entre personnels de la CCCFL (et les partenaires) sur les actions menées vers les publics avec échange de « bonnes pratiques »
 - Formations communes mises en place par la bibliothèque départementale : former des bénévoles à des publics spécifiques, à des actions d'animation, ...
- **Une réflexion à mener sur les différents publics**
 - Public jeunesse, dans une démarche partenariale pouvant s'appuyer sur l'Education Artistique et Culturelle, en s'appuyant sur le CLEA
 - Public sénior, avec une démarche intergénérationnelle
 - Public éloigné de l'offre culturelle
 - Des passerelles à créer avec les services communautaires dédiés aux publics
 - Le cas échéant, mise en place de sessions de formation pour l'ensemble des personnels du territoire autour d'actions vers certains publics

b) Développer des services, des offres adaptés et diversifiés

- **Des services diversifiés à déployer dans chaque établissement**
 - Favoriser l'innovation et les projets hybrides (multiservices, multigénérationnels)
 - Mettre en valeur, service de relais aux projets portés par des associations ou acteurs du territoire
- **Déploiement d'actions d'accompagnement au numérique**
 - Un fort enjeu d'accès
 - Des médiations renforcées
 - Des partenariats à développer pour répondre aux besoins des publics notamment pour les démarches en ligne :
 - Renforcement des services, des moyens humains, de la médiation
 - Lutte contre l'illectronisme (via les actions du CTL d'abord, mais aussi des actions de plus long termes)
- **Animation et action culturelle : des outils majeurs pour le développement des publics**
 - Création d'autres « entrées » vers des publics éloignés de l'écrit et de l'offre culturelle (jeu, cuisine, ...)

- Démarche forte de partenariats (sociaux, éducatifs, touristiques, etc.) pour renforcer cette dynamique
- Un lien à construire avec une démarche d'éducation artistique et culturelle notamment dans le cadre du CLEA ou des artistes associés
- Des échanges possibles entre établissements autour de projets d'action culturelle

➤ **Une logique partenariale essentielle**

- Interne à la CCCFL
- Externe autour de certains publics

c) Identité affirmée autour d'actions ciblées vers des publics spécifiques

Si le réseau doit viser l'ensemble des habitants de la CCFL, des publics du territoire pourraient être plus particulièrement ciblés :

➤ **Le public en situation d'illettrisme et d'illectronisme :**

- Actions prévues dans le cadre du CTL
- Travail sur les collections et ressources
- Actions sur la signalétique des lieux
- Équipement numérique et médiation
- Accueil en bibliothèque d'actions / ateliers déjà existants et menés ailleurs (par exemple formation « LEA » - Lire, écrire, Apprendre – de la mission locale qui pourrait partiellement être accueillie en médiathèque – avec des locaux adaptés)

➤ **Les salariés d'entreprises :**

- Actions de communication ciblées (sur des animations notamment)
- Création de bibliothèques d'entreprises sur des sites d'envergure (Roquette, ...)

➤ **Les publics jeunes :**

- Démarches d'EAC à poursuivre
- Outils de découverte autour du jeu, de l'écrit, etc.
- Des actions vers les décrocheurs scolaires

➤ **Les publics seniors :**

- Démarche intergénérationnelle (cuisine, jeu, ...)
- Accompagnement et médiation (notamment autour du numérique)
- Animations culturelles adaptées (ateliers mémoire & oralité, ...)
- Développement d'animations, actions « hors les murs »

- **Les personnes en situation de handicap :**
- Respect des normes PMR pour circuler et accéder aux collections
- Travail sur les collections et ressources
- Signalétique adaptée
- Mise à disposition d'outils adaptés (boucle magnétique, loupe, etc.)

3) Complémentarité des structures, mutualisation des offres

a) Des collections diversifiées, complémentaires et attractives

a.1) des collections plus diversifiées avec une présentation plus attrayante

On note une situation actuelle assez favorable en termes d'acquisitions documentaires, mais un besoin de poursuivre la diversification des collections, car ces dernières formeront un levier d'attractivité et donc de développement des publics, ainsi qu'un point d'appui pour des actions et des projets spécifiques.

- L'état des lieux a évalué l'offre documentaire de cette façon : Un volume d'imprimés très intéressant (même si légèrement en deçà des moyennes nationales) : 2,4, livres par hab. (moyenne de 2,5) avec de grandes disparités selon les territoires et pour certaines bibliothèques à la fois : Un besoin de désherbage, ainsi qu'un besoin de renouvellement
- Objectif sur les imprimés : Atteindre sur l'ensemble du territoire le **minimum de 2,5 €/hab.** pour le budget d'acquisition livres.
- Une diversification des supports à réaliser sur l'ensemble des équipements : on compte actuellement 3 bibliothèques avec seulement des livres (Estaires, Fleurbaix, Lestrem) et 2 autres avec une offre CD et Vidéo dérisoire (Laventie, Sailly-sur-la-Lys).
- Affirmer la place du jeu comme levier intergénérationnel et outil pour toucher tous les publics, y compris éloignés de la culture
- Des outils numériques à déployer sur l'ensemble des équipements afin de valoriser au mieux les collections numériques offertes par le portail de la CCFL
- Une politique d'acquisition documentaire à réellement développer au niveau communautaire (coordination, efficience, affirmation de spécificité ...),
- Afin d'aider les équipements dans leur propre développement.
- Afin de rationaliser les achats, définir une politique de conservation à l'échelle du territoire
- Afin de développer des fonds spécifiques communautaires, financés par la CCFL, dans toutes les bibliothèques du réseau.
- Une vigilance à avoir autour de l'ensemble des projets à venir pour disposer d'espaces suffisants pour présenter les collections et avoir du mobilier adapté.

a.2) des collections valorisées et avec une présentation simple et adaptée

Les collections forment un levier d'attractivité et donc de développement des publics, mais elles nécessitent d'être bien présentées :

- Des Collections en accès libre très majoritairement, avec :
 - Respect des normes PMR pour circuler
 - Une signalétique adaptée pour se repérer facilement
 - Disposition confortable tant pour les usagers que les personnels
- Une organisation des collections à questionner et des orientations à éviter :
 - Sortir d'une organisation stricte par support
 - Éviter les classifications strictement « professionnelles » (Dewey)
 - Éviter des secteurs par publics trop cloisonnés (un public ado, par exemple qui circule facilement entre des fonds jeunesse et des fonds adultes, de la fiction, des documentaires, ...)
- Des nouvelles organisations à penser :
 - Un classement plus thématique qui puisse mixer différents supports et contenus, y compris des outils numériques.
 - Des espaces qui tiennent compte des collections mais aussi des usages du lieu qui vont avec (des collections + des espaces de travail + des espaces de consultation, de détente, etc.)
 - Des cotations de documents qui ne soient pas adultes/enfants, mais qui indiquent différents niveaux de lecture (avec des étoiles par exemple)
- Une implication possible des usagers pour tenir compte de leurs usages du lieu : rendre la bibliothèque plus inclusive, plus participative.

b) Une offre numérique à déployer plus intensément

b.1) lutter contre l'illectronisme et proposer une offre sur tout le territoire

- **Dans les médiathèques**
 - Mise à disposition d'outils : bureautiques, matériels et logiciels connectés
 - Actions de médiations :
 - Accompagnement en groupe ou individualisé
 - Formations
 - Aide aux démarches en ligne

- Aide au décryptage de l'information / lutte contre les fake-news...
- **Pouvant associer des interventions extérieures** (écrivain numérique, institutions publiques autour de la dématérialisation des démarches administratives, en lien avec l'ensemble des démarches engagées par les départements autour de ces problématiques, avec les centres sociaux, ...)
- **A la rencontre des populations, en « hors les murs »**
 - Dans les structures de proximité du territoire
 - Via des propositions itinérantes (un bus connecté par exemple)
 - En partenariat avec les structures existantes

b.2) Poursuite des démarches engagées en faveur de la promotion de la culture numérique

- Quelques outils qu'il serait utile de développer, notamment au niveau de la CCFL :
 - Accompagnement à l'équipement des établissements
 - Acquisition d'outils numériques « rares » pour tout le réseau (caméras, outils jeu vidéo, ...)
 - Ressources en ligne, à valoriser au sein de chaque lieu (livres, musique, presse, apprentissage en ligne, etc.)
 - Jeux-vidéo sous toutes ses formes
 - Travail de création et de médiation autour de l'écriture en lien avec les nouveaux médias (écriture transmédia, écriture appliquée au jeu-vidéo, ...) en lien avec la démarche d'EAC
 - Applications (aide à l'information, sensibilisation à leur usage,)
 - Accompagnement des parents en lien avec leurs enfants dans leurs usages numériques
- En ligne sur le portail : dynamisation de l'impact
- Développement d'actions innovantes et d'espaces dédiés à la création :
 - Fablab
 - Studios de création (sonore, image)

c) Une signalétique nouvelle, inclusive et partagée par tout le réseau

La signalétique est une part importante de la communication et participe à l'identité des médiathèques et du réseau.

➤ **Démarche inclusive :**

- Objectif de s'adresser au public le plus large possible, y compris les personnes en difficulté avec la langue française écrite.
- Inspiration possible du projet « Pictogrammes en bibliothèque » (réflexion d'un groupe de travail initié par Livre et Lecture en Bretagne, avec pour but de répondre aux besoins des publics en situation de handicap et en difficulté de lecture, mais permettant aussi une compréhension par le plus grand nombre).
- Un choix des pictogrammes fondé sur le langage universel déjà présent dans le quotidien de chacun, afin de permettre une utilisation la plus autonome possible, parfois accompagné d'un texte facile à lire.

➤ **Identité du réseau :**

- Création d'une signalétique partagée, permettant de bien inscrire chaque établissement dans un même réseau et à construire avec le reste de l'identité visuelle du réseau (carte lecteur, sigle représentant le réseau, portail Internet, etc.)
- Geste graphique qui permet également de se distinguer des équipements extérieurs au territoire
- Définition des besoins spécifiques au territoire et adaptation au réseau, avec des demandes à formuler auprès du concepteur de la signalétique (adaptabilité dans le temps et réappropriation pour les bibliothécaires)

d) Une offre de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) déjà bien développée par la CCFL, à préserver

L'EAC fait partie des axes prioritaires des ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale et elle est identifiée comme axe stratégique du développement d'un réseau de lecture publique. L'EAC, fortement ancrée sur le territoire de Flandre Lys depuis de nombreuses années participe, par le biais du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) :

- d'un égal accès de tous à l'art sous toutes ses formes
- de la construction de l'identité de chacun

Pour l'avenir il s'agira surtout d'intégrer pleinement le réseau de lecture publique dans la démarche de l'EAC, sous différentes formes et dans toutes les bibliothèques, permettant à ces dernières de remplir le rôle de lieu :

- d'accueil de représentations, de temps de diffusion
- de rencontres en marge de projets présentés par ailleurs sur le territoire (partenariats)
- de valorisation des collections (physiques et numériques) en lien avec les projets EAC
- d'animations spécifiques de lecture publique en lien avec l'EAC, à destination de publics cibles (petite enfance, jeunesse, seniors, etc.)
- de communication physique et numérique autour des projets du CLEA ou autres

e) une communication à améliorer

Faute de temps, la communication est traitée dans l'urgence et ne fait pas partie des priorités des agents. Or, une bonne communication est aujourd'hui nécessaire, afin de promouvoir toutes les actions menées par les bibliothèques et plus largement par le réseau, Aussi, est-il nécessaire de :

- renforcer la présence sur les réseaux sociaux : publications plus nombreuses et mieux planifiées
- inciter les bibliothèques à rédiger leurs publications, veiller à ce que la coordination du réseau les valide rapidement, afin de les diffuser sur le portail de l'Esperluette : animations, modifications des informations (horaires d'ouverture)
- impliquer des usagers dans les projets, permettant de s'appuyer sur eux comme relais de communication

III. LES MOYENS POUR LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS

Les actions indispensables, citées ci-dessus, afin de développer de nouveaux services et renforcer la lecture publique sur l'ensemble du territoire, ne pourront se réaliser sans la prise en considération des moyens à mettre en œuvre.

A. Les moyens matériels

1) Les équipements

a) Création de nouveaux équipements

L'étude du cabinet Émergences Sud a clairement insisté sur la nécessité de créer de nouveaux équipements sur les communes d'Estaires, de Lestrem et de Sully-sur-la-Lys, avec des superficies prévues de manière à déployer un projet réellement qualitatif, dans un esprit 3^e lieu, d'accueil d'une grande diversité de publics, de convivialité, d'animation :

SURFACES PRÉCONISÉES PAR LA DRAC

Communes	Surfaces actuelles en m ²	Surfaces actuelles / hab	Surfaces utiles à prévoir a minima*	Surfaces utiles / hab
ESTAIRES	100	0,02	460	0,07
LESTREM	30	0,01	320	0,07
SAILLY SUR LA LYS	85	0,02	286	0,07

* Éligibilité pour l'octroi d'une subvention DRAC

SURFACES RECOMMANDÉES PAR LE CABINET D'ÉTUDE

	ESTAIRES	LESTREM	SAILLY SUR LA LYS	CCFL
Surfaces utiles (en m ²)	657	457	409	1 522
Surface plancher (en m ²)	788	548	490	1 827
Surface utile / hab	0,10	0,10	0,10	0,09
Surface plancher / hab	0,12	0,12	0,12	0,10

b) Réaménagement de certaines structures

- **Merville** : équipement assez qualitatif, avec toutefois un réaménagement des espaces (notamment étage, accueil) et un changement de mobilier (à l'étage) à prévoir, pour permettre un accueil renforcé des publics et devant permettre à la médiathèque de totalement jouer son rôle de tête de réseau.
- **Haverskerque** : extension, réaménagement de la bibliothèque indispensable pour rendre le lieu plus convivial, déployer de nouveaux services (numérique notamment) et capter de nouveaux publics (ados, seniors, centres de loisirs, petite enfance).
- **La Gorgue** : un rafraîchissement de la médiathèque à prévoir, qui devra – selon le calendrier du projet – intégrer au maximum les démarches portées par le réseau (signalétique, présentation des collections, etc.).

Pour rappel :

- La commune de Fleurbaix dispose actuellement d'un équipement récent et qualitatif à maintenir en l'état.
- Le projet de Laventie dans le cadre d'une MSAP, qui certes aurait pu être plus qualifié, offrira néanmoins de nouveaux services, notamment en transversalité avec les autres entités du lieu (France Services, RAM).

c) Focus sur des besoins en termes d'aménagement des espaces

➤ ACCUEIL :

- Utilisation ponctuelle d'espaces publics extérieurs pour des propositions de la médiathèque
- Accès différenciés pour certains publics, mobiliers pour différents usages (assis, debout, mode détente, etc.)
- Des espaces facilement appropriables par tous, y compris pour des pratiques autonomes (associations, individus)

➤ DES ESPACES POUR VALORISER AU MIEUX LES DIVERSES RESSOURCES :

- Espaces spacieux pour présenter les collections et disposer d'assises adaptées
- Diversifier les ressources présentées et mises à disposition des usagers
- Des mobiliers à hauteur réduite et sur roulette pour faciliter l'adaptation de l'espace
- Une signalétique claire, accessible à tous, prise en charge par la CCFL dans le cadre du CTL à venir.

➤ ESPACES D'ANIMATION :

- Espace pouvant être mobilisé pour des animations diversifiées pour le jeune public, le tout public,
- Le cas échéant, ouverture directe vers le reste des espaces ou cloisonnement amovible, permettant une appropriation de l'espace hors temps d'animation

➤ ESPACES D'ATELIER, RENDEZ-VOUS, ACCUEILS DIVERS :

- Espace adapté pour des temps d'échanges plus ou moins formalisés, de petit atelier ou de rendez-vous individuel d'accompagnement
- Espace pouvant être mobilisé soit par les salariés de la médiathèque, soit mis à disposition de partenaire (permanence sociale, formation illettrisme, ...)
- Espace confortable, convivial, évitant l'atmosphère de services administratifs, ...

➤ ESPACES NUMERIQUES :

- Espace dédié, équipé avec du matériel performant
- Si possible séparé du reste des espaces de la médiathèque (pour faciliter des usages simultanés, notamment pour des formations, des sessions de je-vidéo, ...)
- Possibilité de déployer une partie du matériel « hors les murs » pour mobiliser d'autres publics

2) Les collections

a) Des impératifs...

➤ En termes de requalification

- Désherbage à entreprendre, selon les équipements
- **Politique documentaire harmonisée**
- Fonds spécialisés à approfondir au niveau de la CCFL, avec la possibilité, par ce biais d'accompagner des orientations particulières (lutte contre l'illettrisme, etc.)

➤ En termes de diversification des fonds

- Présence plus forte du son, de l'image, des abonnements
- Développement et valorisation des ressources dématérialisées et applications

b) Des acquisitions à prévoir, avant ouverture des nouveaux équipements, pour compléter les fonds (en nombre)

	Estaires	Fleurbaix	Haverskerque	La Gorgue	Laventie	Les-trem	Mer-ville	Sailly	CCFL	Ensemble du territoire
Imprimés	890	0	0	0	3 951	0	0	772	500	6 113
CD	978	411	0	0	140	660	0	413	250	2 852
DVD	1 312	548	0	0	835	914	0	611	250	4 471
Abonnements	20	0	10	0	34	29	6	14	0	113
Jeux société	328	0	0	287	0	228	498	204	100	1 646
Jeux vidéo	131	0	0	115	0	91	199	82	0	618
TOTAL	3 660	960	10	402	4 960	1 923	703	1 100	1 100	15 813

Désherbage des collections actuelles, entre 5 et 15 %, est à prévoir.

Les chiffrages seront à affiner en fonction des projets d'établissements à venir.

c) Des acquisitions annuelles à planifier (en nombre)

	Estaires	Fleurbaix	Haverskerque	La Gorgue	Laventie	Les-trem	Mer-ville	Sailly	CCFL	Ensemble du territoire
Imprimés	919	384	207	804	711	640	1 394	572	35	5 665
CD	69	29	15	60	53	48	105	43	18	440
DVD	105	44	24	92	81	73	159	65	20	663
Abonnements	41	22	16	37	34	31	58	29	0	268
Jeux société	33	0	0	29	0	23	50	20	10	165
Jeux vidéo	20	0	0	17	0	14	30	12	0	93
TOTAL	1 187	479	261	1 039	879	828	712	742	83	7 293
Taux de renouvellement moyen	7,5 %	7,4 %	7,5 %	7,5 %	7,3 %	7,5 %	7,4 %	7,5 %	7,5 %	7,4 %

3) Informatique, multimédia, audiovisuel

- Sur tous les équipements du réseau :
 - Postes multimédia et tablettes en accès libre
 - Accès à Internet sur ces postes + accès Wifi
 - Organisation et valorisation des accès aux ressources numériques (notamment presse et films)
 - Postes de consultations dédiés à la musique et à l'image
 - Postes de consultation du catalogue
- Dans les structures où cela est possible :
 - Espace multimédia avec médiation professionnelle et ateliers réguliers
 - Petit équipement espace d'animation
- Forme itinérante qui peut être envisagée, la web-navette :
 - Service de médiation, d'accès numérique et d'accompagnement administratif via un outil circulant sur le territoire
 - Pouvant, dans certains cas, accueillir des publics à bord
 - Des partenariats à créer avec d'autres services publics
 - Une mutualisation possible des trajets avec les autres modes proposés (portage, desserte de documents)
 - Un outil itinérant et de proximité :

- Une navette équipée pour l'accueil du public
- Médiation numérique, accompagnement administratif
- Un service accessible pour tous
- Grande visibilité

4) La gratuité des services

Actuellement seuls 5 % des inscrits en bibliothèques viennent de communes extérieures à la CCFL, ce qui démontre une faible attractivité du territoire, du fait d'une tarification « extérieurs » trop élevée (20 € / an / personne). Il s'agit donc d'harmoniser l'accès au service, sur la base de la **gratuité pour TOUS**, en prenant en compte les éléments suivants :

- Tout tarif, même infime provoque des freins aux accès à la lecture publique notamment chez les publics jeunes et jeunes adultes, aux publics en difficultés avec l'écrit ou développant peu de pratique culturelle. Ces freins tarifaires peuvent selon les territoires concerner 15 à 20% de la population. A contrario, le passage à la gratuité provoque des effets inverses avec une fréquentation accrue au-delà de 20%
- Les recettes générées par la tarification ne couvrent pas les frais de personnel et de régie sans réellement dégager de bénéfices
- **Le territoire**, même partiellement enclavé, **attire des populations extérieures** au territoire (notamment actifs) **qui aujourd'hui ne profitent pas du service compte-tenu d'un tel tarif** et qui pourtant travaillent et bien souvent consomment sur le territoire.

5) L'extension des horaires d'ouverture

Pour rappel, aucune bibliothèque du Pas-de-Calais n'est ouverte le samedi après-midi. Les horaires d'ouverture des 8 structures doivent être pensés en termes de complémentarité du réseau. Les éléments suivants sont donc à prendre en considération dans la réflexion :

- Des horaires d'ouverture intéressants sur quelques équipements du territoire
- Mais **5 équipements encore ouverts moins de 20h par semaine, y compris sur des bourgs-centres importants** (La Gorgue, sans compter Lestrem qui certes ouvre 33h, mais dont une partie concerne les scolaires)
- Des plages horaires d'ouverture à repositionner en fonction des fréquentations (avec une action directement possible si les établissements deviennent communautaires) avec une étude des publics et des temporalités (diagnostic temporel) à envisager à l'échelle de la CCFL
- Des horaires d'accueils spécifiques pour des scolaires du territoire et des groupes ciblés (en dehors des heures d'ouverture au public)
- Quelques outils favorisant l'accessibilité élargie :
 - Ressources numériques étendues aux livres
 - Boîte retour des documents sur les bibliothèques

6) Meilleure prise en compte de l'Accessibilité

Toutes les bibliothèques de l'Esperluette ne sont pas, aujourd'hui, accessibles aux PMR. Mais l'accessibilité ne concerne pas que le handicap physique et des moyens sont à développer, notamment, à Merville qui possède un fonds communautaire « Accessibilité, afin d'accueillir tous les publics, sans restriction. Il est donc à prévoir :

- La mise aux normes de toutes les structures en termes d'accueil PMR
- Des acquisitions de matériels spécifiques (notamment à Merville) comme, par exemple : boucle magnétique, scanner associé à un logiciel de synthèse vocale, appareils de lecture (télé-agrandisseur, lampes adaptées, loupes)
- Une signalétique adaptée pour tous les publics et la pose de panneaux d'orientation.

B. Les moyens humains

Construire rénover de nouvelles structures, développer de nouveaux services, répondre aux besoins de la population des communes et du territoire, nécessitent de disposer du personnel nécessaire. L'étude a clairement identifié, sur ce point précis, des manques assez importants selon les lieux. Cependant, toutes les préconisations du cabinet d'étude peuvent être ajustées, en fonction de la connaissance des besoins réels, à la condition expresse de renforcer la coordination du réseau et de veiller à ce que des bénévoles formés puissent venir en renfort des projets envisagés. Néanmoins, il sera impératif de renforcer globalement les équipes des médiathèques (sauf La Gorgue et Merville), ainsi que celle du réseau.

1) La coordination du réseau

Actuellement, la coordination équivalent à 1 ETP (bibliothéconomie, médiation, animation, navettes) est répartie entre 3 personnes : Laurent Lemaître (mis à disposition par la commune de Merville à raison de 10h30 par semaine) ; Catherine Willems (50 % dans le meilleur des cas de son temps de travail, mais jamais atteint, du fait d'autres missions), Elisabeth Motte (20 % de son temps de travail, pour les nattes), toutes deux agents CCFL.

Le personnel de la CCFL a d'ores et déjà connu ou connaîtra d'ici peu quelques renforts, avec :

- L'arrivée d'un emploi PEC le 1^{er} mars 2021 (aide logistique, administratif) dont une partie du temps est consacrée à l'Esperluette.
- L'arrivée de 2 Conseillers numériques, d'ici septembre 2021, pour l'aide aux démarches en ligne et les actions de lutte contre l'illectronisme.

Toutefois, dans les perspectives :

- de développer et surtout de suivre, les actions dans le cadre du CTL à venir
- d'apporter aide et soutien aux collègues du réseau (expertise, conseils, logistique, etc.)
- de développer les projets communs (politique d'acquisition, signalétique, fonctionnement du réseau, etc.)
- d'apporter de la cohérence, de la fluidité entre les diverses missions (coordination ; action culturelle / médiation ; navette)

Il est nécessaire de **prévoir l'embauche d'un coordinateur CCFL, à temps plein**, afin de répondre aux objectifs du réseau.

2) Les personnels des bibliothèques

L'étude du cabinet Émergences Sud a clairement pointé « un manque manifeste de personnels » sur presque tous les équipements (sauf La Gorgue et Merville).

Les préconisations du cabinet d'étude étaient les suivantes, en ETP : Estaires (3), Fleurbaix (1,5), Haverskerque (1), Laventie (2,5), Lestrem (3) et Sailly-sur-la-Lys (2).

Compte-tenu de la connaissance du territoire, des projets à venir, les recommandations peuvent être ajustées dans certaines communes - tout en garantissant un minimum de personnels, afin de faire fonctionner de manière optimale les structures - **mais aux conditions suivantes** :

- **Embauche d'un coordinateur CCFL** à plein temps pour soutenir les bibliothèques du réseau
- **Renfort de bénévoles formés**, dans les communes qui ont besoin de temps pour atteindre le nombre de personnels recommandés.

COMMUNES	PERSONNELS ACTUELS *	BESOINS RECOMMANDÉS EN ETP
ESTAIRES	1,53	2
FLEURBAIX	0,57	1
HAVERSKERQUE	0,40	1
LA GORGUE	2,50	2,50
LAVENTIE	1,50	2
LESTREM	1	2
MERVILLE	7,12	7
SAILLY SUR LA LYS	1,10	2

*Données de 2019

3) Le développement des compétences professionnelles

L'étude du cabinet Émergences Sud a clairement établi que le territoire de la CCFL est « un territoire qui reste malgré tout sous-doté - Qualitativement, à la fois en termes de professionnalisation/formation et d'exclusivité aux missions lecture publique (de nombreux personnels qui occupent d'autres fonctions actuellement) ».

Certaines formations, données en priorité pour le réseau, ont déjà eu lieu, en partenariat avec la Médiathèque départementale du Nord (outils numériques, illettrisme). D'autres sont prévues, proposées par les deux médiathèques départementales (Nord et Pas-de-Calais).

Mais il apparaît que les personnels de l'Esperluette (saliés comme bénévoles) ont globalement besoin d'être formés, afin de monter en compétence, notamment en termes de :

- Médiation numérique (espace multimédia, intégration plus importante de l'offre numérique...)
- Développement des publics : médiation en direction de tous les publics, notamment des publics éloignés de la culture et de l'écrit
- Développement de projets en partenariats
- Direction d'équipe avec professionnels / bénévoles

La formation permettra également de **mieux accompagner les bénévoles**, afin de mieux les impliquer, ce qui nécessitera pour ces derniers de :

- suivre les formations de base des médiathèques départementales
- constituer un ou des groupe(s) intercommunaux de bénévolat thématique (lecture à voix haute, médiation jeune public, etc.).

C. Les moyens financiers

1) Les budgets d'investissement et de fonctionnement pour les différents projets communaux

Pour rappel, depuis le 1^{er} octobre 2017, le réseau fonctionnement sous couvert du maintien d'une gestion municipale des bibliothèques, ce qui signifie que chaque commune reste garante de son bâtiment, de son personnel, de ses budgets.

Chaque commune pour son projet de construction, de rénovation, tout en s'inscrivant dans un contexte communautaire, devra établir son propre PCSES, lequel devra établir son propre budget de financement du projet.

Ci-dessous, mais **uniquement à titre indicatif**, les premiers éléments de chiffrage **estimés** par le cabinet Émergences Sud, par commune, et disponibles dans les conclusions de l'étude (document phase 3).

1ers éléments de chiffrages synthétique – hypothèse aménagement territorial 2							
Charges (HT) et recettes	Merville	Estaires	La Gorgue	Lestrem	Sally-Lys	Déploiement d'un réseau ambitieux sur la CCFL	territoire (NB : inclus collections, informatiques pour les autres équipements)
Coût total	0,48M€	2,61M€	0,35M€	1,84M€	1,66M€	0,11M€	7,48M€
<i>Dont estimation Travaux, maîtrise d'œuvre, études,...</i>	- €	1,64M€	-	1,14M€	1,02M€	-	3,8M€
<i>Dont mobilier</i>	0,35M€	0,36M€	0,23M€	0,27M€	0,25M€	-	1,23M€
<i>Dont collections</i>	0,03M€	0,11M€	0,02M€	0,07M€	0,06M€	0,03M€	0,52M€
<i>Dont informatique</i>	0,08M€	0,1M€	0,1M€	0,08M€	0,08M€		0,61M€
Financements possibles (à confirmer avec les partenaires)	0,29M€	1,57M€	0,21M€	1,11M€	1M€	0,06M€	4,47M€
Reste à financer	0,19M€	1,04M€	0,14M€	0,74M€	0,67M€	0,05M€	3 M€
	Surface plancher : 935m ²	Surface plancher : 788m ²	Surface plancher : 605m ²	Surface plancher : 548m ²	Surface plancher : 490m ²		Surface plancher : 3 366m ²

2) Le budget de fonctionnement et d'investissement de l'Esperluette

Depuis la création du réseau de bibliothèques, le budget de l'Esperluette, pris en charge par la CCFL, a été multiplié par 2. En 2021, le budget prévisionnel s'élève à 136 500 euros (déduction des recettes non faite), entièrement consacré au fonctionnement du réseau et dont une partie est réservée aux :

- Acquisitions : 5 000 €, afin de constituer les fonds communautaires (2 fonds par an, pour l'instant) et 23 000 € pour les ressources numériques.
- CTL : 30 000 € par an (à parité avec la DRAC) pour mener les actions préconisées sur le territoire, en faveur de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

L'Esperluette, Réseau de Lecture Publique Flandre Lys BP 2021			
Opérations courantes			
Projet	Détail	Montant prévisible maximal	
		Dépenses	Recettes
Animations	Base 2 animations de Réseau par an (janvier et octobre) + animations thématiques	10 000 €	
Consommables et communication	Parc matériel commun, fonds d'acquisition spécifiques &	5 000 €	CNL (acquisitions) 1 500€
Communication	Objets publicitaires, signalétique	5 000 €	
NAVETTE (2 par semaine)	Carburant	500 €	
Abonnement ressources numériques	CVS	23 000 €	
Hébergement et maintenance SIGB	Decalog	2 000 €	
Hébergement et maintenance portail	Decalog: geste commercial 2020-2021-2022 (OFFERT)	1 500 €	1 500 €
Projet illettrisme et CTL (animations comprises)	Etude Cabinet Emergence Sud (25 000€ CCFL/15 000€ DRAC): soldé en 01-2021	7 500 €	
CTL 2021	Illettrisme illectronisme (animations, acquisitions)	60 000 €	30 000 €
SOUS-TOTAL		114 500 €	33 000 €
TOTAL		71 500 €	
Opérations d'investissement			
Projet	Détail	Montant prévisible maximal	
		Dépenses	Recettes
CTL illectronisme	Matériel : informatique, signalétique	20 000 €	10 000 €
Parc "petit matériel" commun au Réseau	Animations, expositions : machines à lettrines, vitrines, supports divers	2 000 €	
SOUS-TOTAL		22 000 €	10 000 €
TOTAL		12 000 €	

3) Les aides et subventions

a) La CCFL

- Pour les constructions, rénovations de bâtiments (investissement)

Le Conseil Communautaire du 18 février 2021 a délibéré **l'attribution d'un fonds de concours**, pour la durée du mandat 2020/2026, soutien à l'investissement culturel, **à hauteur de 100 000 euros**.

Ce fonds de concours pourra être utilisé pour un ou plusieurs projets culturels et pourra être versé à hauteur de 50 % du montant HT de la part du financement assurée hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

- Pour les achats de mobiliers (investissement), un groupement d'achat porté par la CCFL pourrait être envisagé, ce qui permettrait de diminuer les coûts, le même fournisseur étant choisi pour toutes les bibliothèques.

b) La DRAC

- La DRAC, à la condition que les moyens mis en œuvre sur le territoire de Flandre Lys (structuration du réseau, constructions de nouveaux locaux, réaménagements de certaines bibliothèques, personnels suffisants) permettront le développement des actions prévues dans le cadre du CTL, soutiendra financièrement le CTL, à hauteur de 30 000 € par an sur 3 ans (CTL reconductible une fois), à parité avec la CCFL.
- Dans le cadre de la DGD, pour les **constructions et rénovations** de bibliothèques et médiathèques, la DRAC pourra accompagner les projets des communes, en prenant en compte les éléments suivants :
 - Délibération du Conseil Communautaire du Schéma communautaire de Lecture Publique : il est impératif que tous les projets (même s'ils sont communaux) s'inscrivent dans une démarche communautaire de développement de la Lecture publique et de complémentarité du réseau.
 - Délibération des communes de la CCFL de ce schéma
 - Embauche d'un coordinateur à temps plein : dans le cadre de la mise en place d'un CTL, la DRAC peut apporter son aide financière sur 3 ans pour le financement du poste.
 - Le taux de subventionnement peut varier en fonction de la qualité du projet sur la base du PCSES et celui-ci est toujours décidé par la DRAC au moment du dépôt des dossiers et sous réserve que ceux-ci :
 - Aient permis d'associer correctement la DRAC en amont du projet dès le démarrage (et pas une fois le projet finalisé)
 - Répondent aux critères minima de l'Etat en termes de superficie, de budget, d'horaires d'ouverture, de moyens humains, etc.
 - Répondent aux attentes en termes qualitatifs : intégration dans un réseau intercommunal, normes d'accessibilité, normes de développement durable, qualité architecturale du projet

▪ Répondent à la problématique d'une intégration urbaine ou rurale et de ciblage des populations prioritaires

Sur ces bases, le taux maximum peut potentiellement atteindre 45 % du coût HT des travaux éligibles (uniquement les parties dévolues à la lecture publique) sous réserve également des crédits disponibles.

- Dans le cadre d'une réflexion autour de l'aménagement des horaires d'ouverture (extension), l'État peut financer une partie des heures du personnel (cf conditions auprès de la DRAC).

c) Les Départements

Selon la nature des projets, les orientations politiques, il sera nécessaire de consulter directement les Départements, le détail de leurs aides respectives.

▪ Le Département du Nord :

Deux dispositifs existent actuellement :

- **Soutien aux projets territoriaux structurant** : s'adresse aux communes et EPCI et concerne :
 - Soit un équipement, un ensemble d'équipements structurés en réseau ou un projet urbain global rayonnant à l'échelle de plusieurs communes.
 - Soit un projet répondant à des thématiques prioritaires pour le Département, dont l'accessibilité des services publics (France services, ou maison de santé pluriprofessionnelles, par exemples).

Il existe des montants minima de travaux à engager et les subventions sont variables en fonction des projets.

- **Aide départementale aux villages et bourgs** : s'adresse aux communes de moins de 5 000 habitants et concerne les projets d'investissement, d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité sur le patrimoine public de la commune.

Montant minimum des travaux 8000 € pour des subventions qui s'échelonnent de 30 à 50 % selon les montants (mais plafond maximum de 300 000 €)

▪ Le Département du Pas-de-Calais :

Les aides en investissement apportées par le Département du Pas-de-Calais sont inscrites dans le plan départemental de développement de la lecture publique, en cours jusque 2022.

- Pour les constructions : plafond de 2 000 euros HT le m².
- Pour le mobilier plafond de 300 euros HT le m².
- Le taux de subvention est de 15 % du montant HT avec les bonifications suivantes :
 - + 5 % si développement durable,
 - +5 % si gratuité des adhésions et ouverture élargie,
 - +5 % si un réseau de lecture publique existe.
- Pour les rénovations : plafond de dépenses de 1 800 euros le m².

d) Le Centre National du Livre (CNL)

Le CNL est un acteur important, qui peut aider à financer divers projets d'acquisitions de documents :

- Le CNL a apporté son soutien financier (à hauteur de 50 %, soit 1 800 €), lors de la constitution du fonds communautaire « Accessibilité » située à Merville.
- Le CNL a de nouveau été sollicité (à hauteur de 50 %, soit 1 500 €) pour la constitution du fonds « Larges vision et livres audio » qui sera localisé à Fleurbaix.
- Pour 2021 et 2022, le CNL, apporte une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques, (de 15 à 30 % du montant des acquisitions de livres prévues au cours de l'année)
- Pour les nouvelles constructions de bibliothèques qui entraîneront automatiquement un accroissement des fonds documentaires et donc des achats de documents, des dossiers de demande d'aides pourront être adressés auprès du CNL, dans la cadre de l' « Aide aux bibliothèques pour le développement de la lecture auprès des publics de l'enfance et de la jeunesse : Développer la lecture des enfants et des jeunes, de l'entrée à l'école maternelle à leur majorité » (taux de concours variant de 30 à 70 %, sur un fonds éligibles de 5 000 €)

e) La CAF

Dans le cadre d'Espaces multi-services, évoqués dans certains projets du réseau, un accueil pérenne et régulier de nouveaux publics en bibliothèque peut être accompagné par la CAF, notamment dans le cadre de développement d' « **Espace de vie sociale** », lequel est défini comme étant une structure de proximité qui touche tous les publics et a minima les familles, les enfants et les jeunes.

- L'accompagnement est calculé en fonction du nombre de personnes accueillies, de la nature et de l'encadrement des ateliers proposés.
- Le Calcul se fait à l'heure et à la personne.

f) Le CRTE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique. (CRTE)

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années. C'est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont **la colonne vertébrale de ce contrat**, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance. Le CRTE se substitue aux contrats de Ruralité.

- La rénovation des bâtiments publics est l'une des priorités de ce CRET (rénovation énergétique)
- Voir comment intégrer les projets de l'Esperluette

IV. LES PARTENAIRES

A. Les Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais

Les Médiathèques départementales par leurs expertises, leurs soutiens, leurs apports, sont des partenaires incontournables de l'Esperluette et cela grâce aux services apportés :

- Mise à disposition de fonds de base livre, de DVD et de CD.
- Mise à disposition, peut-être dès 2022, de ressources numériques, par le biais de l'offre Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) déjà existante de la Médiathèque départementale 62 et par celle, en construction, de la MDN.
- Formation des personnels des bibliothèques (salariés et bénévoles) avec notamment des formations décentralisées qui sont proposées sur et pour le territoire, depuis 2020.
- Accompagnement de l'action culturelle portée par le réseau.
- Mise à disposition de matériel d'animation et proposition d'actions culturelles.
- Accompagnement des bibliothèques dans leurs évolutions (immobilières, aménagements, collections, informatisation...) en cohérence avec le projet communautaire de développement de la lecture publique.

B. La DRAC Hauts-de-France

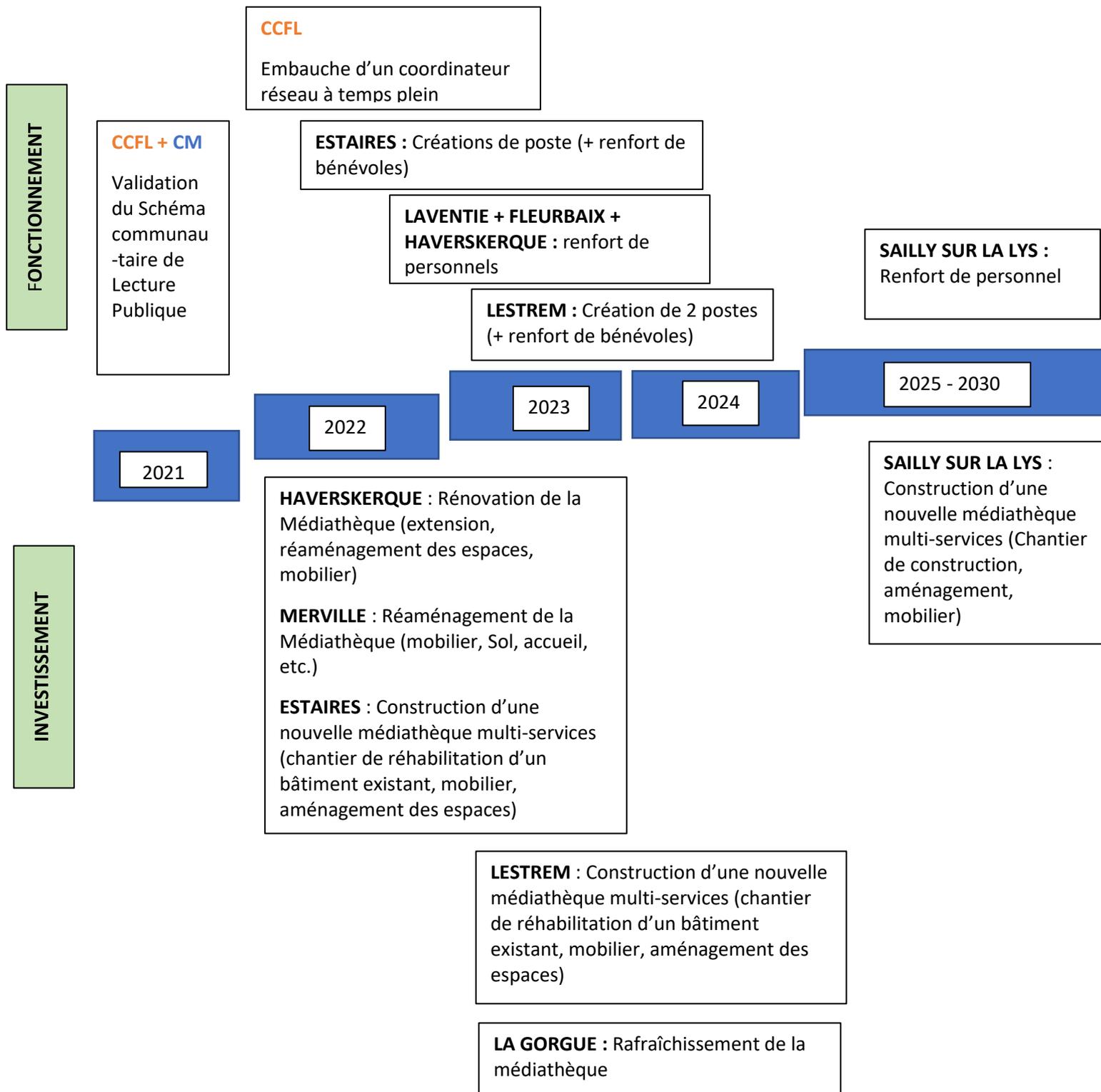
La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est chargée de conduire la politique culturelle de l'Etat dans la région et les départements qui la composent, notamment :

- dans les domaines de la connaissance, de la protection,
- de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture,
- du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes,
- du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs,
- de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, - de la promotion de la langue française et des langues de France.

Les conseillers Livre et Lecture, par leur expertise, leur analyse, leur soutien (financier et autres) sont les premiers partenaires pour tout projet de construction ou de rénovation de bibliothèque.

V. LE PHASAGE DES ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES INDISPENSABLES AU RÉSEAU

Ce phasage relève des intentions exprimées lors du Copil Esperluette de la CCFL du 21 avril 2021, quant aux créations et rénovations des structures, ainsi que des recommandations du cabinet Émergences Sud. Il est susceptible d’être ajusté.



L'échéancier peut se résumer ainsi, pour la structuration du réseau :

• **Septembre / octobre 2021** : Validation par le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux du Schéma communautaire de Lecture Publique

• **2022 - 2023**

- *CCFL* : Embauche d'un coordinateur réseau à plein temps (1^{er} janvier 2022)
- *Merville* : Réaménagement de la médiathèque
- *Haverskerque* : extension, rénovation de la médiathèque / renfort du personnel
- *Estaires* : construction d'une nouvelle structure / renfort du personnel = bénévoles formés
- *Fleurbaix, Laventie* : renfort du personnel

• **2023 -2024**

- *Lestrem* : construction d'une nouvelle structure / embauche de 2 agents + groupe de bénévoles formés
- *La Gorgue* : rafraîchissement de la médiathèque
- *Estaires* : renfort du personnel (création d'un poste)

• **2025 – 2030**

- *Sailly-sur-la-Lys* : construction d'une nouvelle structure / renfort du personnel

VI. CONCLUSION

Depuis la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de Flandre Lys, l'accompagnement financier et logistique de la CCFL a constamment évolué à la hausse. Pour autant, le développement de nouveaux services à la population (et notamment d'usage des outils numériques), l'accueil des usagers dans des lieux adaptés, le rôle inclusif des bibliothèques, l'accompagnement des usagers et la mise en place d'animations (notamment hors les murs) par un personnel suffisant, le développement des actions prévues dans le cadre du CTL, ne pourront se faire qu'à la condition que les éléments soulevés dans ce schéma communautaire de lecture publique soient bien pris en compte et que chaque commune, travaillant à la complémentarité du réseau - soutenue par les partenaires institutionnels - se donne les moyens de réussir cette ambition partagée, à savoir le développement de la lecture publique à l'échelle du territoire.